



**COORDINATION DES ONG  
POUR LES DROITS DE L'ENFANT**

# RAPPORT D'ACTIVITES 2011

**Coordination des ONG pour les droits de l'enfant**

Personne de contact : Frédérique Van Houcke

Rue Marché aux Poulets, 30 - 1000 Bruxelles

Tél. & Fax : 02/223.75.00

Courriel: [info@lacode.be](mailto:info@lacode.be)

Site Internet : [www.lacode.be](http://www.lacode.be)



# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>1. PRESENTATION DE LA CODE .....</b>	<b>9</b>
<b>2. MEMBRES EFFECTIFS ET ASSOCIATIONS OBSERVATRICES DE LA CODE .....</b>	<b>11</b>
<b>2.1. Membres effectifs .....</b>	<b>11</b>
2.1.1. Amnesty International Belgique francophone.....	11
2.1.2. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles .....	11
2.1.3. Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique .....	12
2.1.4. Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE) .....	13
2.1.5. Conseil de la Jeunesse.....	13
2.1.6. Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone .....	14
2.1.7. End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique.....	15
2.1.8. Ligue des droits de l'Homme.....	16
2.1.9. Ligue des familles .....	16
2.1.10. Plan Belgique .....	17
2.1.11. UNICEF Belgique.....	18
<b>2.2. Statut d'observateur .....</b>	<b>19</b>
<b>3. FONCTIONNEMENT DE LA CODE .....</b>	<b>21</b>
<b>3.1. Personnel.....</b>	<b>21</b>
<b>3.2. Siège de la CODE.....</b>	<b>22</b>
<b>3.3. Gestion administrative et comptabilité .....</b>	<b>22</b>
<b>3.4. Secrétariat social .....</b>	<b>22</b>
<b>3.5. Formation du personnel .....</b>	<b>22</b>
<b>3.6. Divers .....</b>	<b>23</b>
<b>4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET STATUTS.....</b>	<b>25</b>
<b>5. FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CODE .....</b>	<b>27</b>
<b>5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....</b>	<b>27</b>
<b>5.2. Ministre de la Justice .....</b>	<b>28</b>
<b>5.3. Ministre de l'enfance.....</b>	<b>28</b>
<b>5.4. Autres rentrées financières.....</b>	<b>29</b>
<b>5.5. Recherche d'autres subsides.....</b>	<b>29</b>
<b>6. ACTIVITES DE LA CODE.....</b>	<b>31</b>
<b>6.1. Rapport alternatif (suivi) .....</b>	<b>31</b>
<b>6.2. Publications (Education permanente et autres) .....</b>	<b>33</b>
6.2.1. Réalisation d'analyses et études .....	33
6.2.2. Autres publications .....	35
6.2.3. Evaluation quantitative et qualitative de nos productions d'éducation permanente .....	36

<b>6.3. Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)</b> .....	<b>41</b>
6.3.1. Politique générale en matière de droits de l'enfant.....	41
6.3.2. Pauvreté.....	44
6.3.3. Participation.....	45
6.3.4. Violence .....	46
6.3.5. Justice juvénile.....	46
6.3.6. Migration.....	46
6.3.7. Relations personnelles avec ses parents .....	48
6.3.8. Enseignement et accueil extrascolaire .....	48
6.3.9. Aide à la jeunesse et famille .....	49
6.3.10. Santé.....	50
6.3.11. Médias et consommation.....	50
6.3.12. Coopération au développement .....	51
<b>6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail</b> .....	<b>53</b>
6.4.1. Commission nationale pour les droits de l'enfant.....	53
6.4.2. Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française.....	54
6.4.3. Délégué général aux droits de l'enfant .....	54
6.4.4. Fonds Houtman (ONE).....	54
6.4.5. Kinderrechtencoalitie Vlaanderen.....	54
6.4.6. Group des ONG et CRIN.....	55
6.4.7. Euronet - Eurochild .....	55
6.4.8. Plate-forme « Mineurs en exil ».....	56
6.4.9. Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme.....	56
6.4.10. Groupe Article 40 (ex-Think tank contre l'enfermement) .....	56
6.4.11. What do you think? .....	57
6.4.12. Autres partenaires associatifs et académiques .....	57
<b>6.5. Information sur les droits de l'enfant</b> .....	<b>59</b>
6.5.1. Festival des droits de l'enfant .....	59
6.5.2. Présentations diverses .....	59
<b>6.6. Collecte et passage d'informations</b> .....	<b>61</b>
6.6.1. Participation à divers conférences, journées d'étude, formations, etc. ....	61
6.6.2. Rencontres .....	62
6.6.3. « On parle de nous... ».....	62
<b>6.7. Communication</b> .....	<b>65</b>
6.7.1. Site Internet .....	65
6.7.2. Informations aux membres .....	66
6.7.3. Logo .....	67
6.7.4. Dépliant .....	67
<b>7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>69</b>

## INTRODUCTION

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau d'associations qui a pour objet de veiller à la bonne application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant<sup>1</sup> en Belgique, via un travail d'étude, d'analyse et d'information. Elle est notamment responsable de la rédaction du Rapport alternatif sur l'application de la Convention en Belgique, destiné au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies en collaboration avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO).

Le présent rapport d'activités couvre l'année 2011 et est destiné à nos membres, nos partenaires et nos pouvoirs subsidiaires.

Cette année a été notamment marquée par la poursuite de nos actions de promotion du Rapport alternatif sur l'application de la Convention, notre contribution au Plan d'actions 2011-2014 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre participation à l'organisation du Festival des droits de l'enfant qui s'est déroulé le 20 novembre 2011, et un important travail d'évaluation et de communication.

Cette année a aussi été largement consacrée à nos activités d'éducation permanente (analyses et étude) sur les droits de l'enfant en Belgique et à notre travail en réseau, tant au niveau institutionnel que non institutionnel.

Rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la CODE est reconnue à titre définitif comme association d'éducation permanente de la Communauté française dans l'axe « Etude et analyses ». Dans ce cadre, elle réalise, par année, une étude et quinze analyses portant sur des thématiques concernant les droits de l'enfant liées à des secteurs d'enfance en difficulté et/ou des sujets d'actualité. Ce travail conséquent, au vu de nos forces vives, a constitué l'autre fil rouge des activités de l'année écoulée.

Notons que le contrat-programme « Education permanente » quinquennal qui portait sur la période 2007-2011 s'est terminé cette année. Une importante évaluation quantitative et qualitative de nos productions et des effets de notre action a été réalisée de janvier à juin 2011 en collaboration avec les membres de la CODE.

Le travail d'éducation permanente a été réalisé avec rigueur et dans un souci de pluridisciplinarité avec, pour objectif, un meilleur respect des droits de l'enfant dans notre pays.

Cette année, nous avons également assuré le suivi de divers dossiers, parmi lesquels on retrouve notamment la lutte contre la pauvreté des enfants, les mineurs étrangers, la justice juvénile, la question de la parentalité, la question des assuétudes (dossiers sur les jeunes et l'alcool), internet et les jeunes, etc.

La CODE a porté une attention toute particulière à la pauvreté des enfants et des familles à l'occasion de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et

---

<sup>1</sup> Ci-après : la Convention.

l'exclusion sociale. L'étude 2011 de la CODE porte d'ailleurs sur l'impact de cette année 2010 sur les droits des enfants et des familles en situation de pauvreté.

D'une manière générale, la CODE est un réseau actif, moteur de projets divers. Des réunions mensuelles permettent un bon échange d'informations entre les membres de la CODE (11 associations à ce jour). C'est l'occasion de prendre position sur certains sujets, de réfléchir aux actions à mener et d'évaluer le travail réalisé.

Tout au long de cette année 2011, la CODE a aussi poursuivi sa participation à divers groupes de travail afin de récolter des informations, d'augmenter et de partager son expertise. Citons notamment notre participation aux travaux de la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant (CNDE), ainsi qu'au Groupe de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant mis en place par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) de la Communauté française.

Par ailleurs, la CODE participe à plusieurs plate-formes formelles et informelles, mises sur pied par le secteur associatif et qui concernent directement les droits de l'enfant, parmi lesquelles la Plate-forme Mineurs en exil et la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme.

Notons que de bonnes collaborations sont entretenues avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, ainsi qu'avec le Délégué général aux droits de l'enfant et son homologue néerlandophone, le Kinderrechtencommissariaat, à divers moments de l'année.

Comme précisé plus haut, cette année 2011 fut marquée par notre contribution à l'organisation du « Festival 0-18 » qui se déroula le 20 novembre 2011 à Bruxelles (Flagey et théâtres alentours) à l'occasion de l'anniversaire de la Convention. Coordonné par le Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte, coordinateur des droits de l'enfant, ce festival fut un grand succès en termes de participation du public, de qualité des spectacles présentés et de collaboration avec le secteur associatif notamment à travers un « Village des droits de l'enfant » riche et vivant. Il a permis des collaborations avec divers partenaires, avec des effets positifs ultérieurs.

D'une manière générale, nous sommes régulièrement sollicités pour partager notre expertise à plusieurs niveaux, que ce soit par des associations, des parlementaires ou des services d'étude de partis politiques, de toutes tendances confondues. Suite à la publication de nos études, nous sommes également contactés à intervalles réguliers par le grand public et par les médias.

Afin d'améliorer notre communication, nous avons réalisé un nouveau logo et un dépliant explicatif des activités de la CODE avec l'aide d'un graphiste.

Au niveau financier, notre situation reste stable. Les subsides émanant du Ministre de la Justice et de la Ministre de l'Enfance ont été reconduits pour la période en cours et nous avons reçu la confirmation de leur reconduction pour l'année 2012. Depuis janvier 2007, nous sommes également reconnus par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un subside plus conséquent nous a été attribué et assoit notre situation financière, qui reste

toutefois modeste puisqu'à ce jour, elle ne permet d'engager que trois permanentes chacune à temps partiel, et de prendre en charge nos frais de fonctionnement. En 2011, notre contrat-programme quinquennal est arrivé à son terme. Suite au dépôt d'un dossier d'évaluation, notre demande de poursuite a été approuvée par la Ministre de la Culture, et nous sommes dès lors heureux de nous relancer dans une nouvelle échéance pour la période 2012-2017.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de notre rapport d'activités et sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

**Le 29 mars 2012**

**Pour la CODE,  
Frédérique Van Houcke  
Valérie Provost  
Aurore Dachy**





## 1. PRESENTATION DE LA CODE

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) est un réseau de onze associations qui ont pour point commun de développer une action de promotion et de défense des droits de l'enfant en Belgique et dans le monde.

La CODE a fêté ses 17 ans en 2011. Elle a vu le jour en 1994 dans le cadre de l'élaboration du premier rapport officiel belge sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à l'initiative de la section belge de l'asbl Défense des enfants international (DEI). Elle s'est constituée en asbl en 2000.

La CODE a pour but de :

- Veiller au respect de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par la Belgique ;
- Développer une action en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation sur les droits de l'enfant.

Les associations qui font actuellement partie de la CODE sont : Amnesty International Belgique francophone, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) Belgique, le Conseil de la jeunesse, DEI Belgique section francophone, ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Plan Belgique et UNICEF Belgique.

Une présentation de chacune de ces associations est proposée dans la section suivante du présent rapport.

Comme rappelé plus haut, la CODE a pour objet principal de réaliser, en collaboration avec son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), le rapport alternatif au rapport officiel sur l'application de la Convention que l'Etat belge doit remettre tous les cinq ans au Comité des droits de l'enfant<sup>2</sup> des Nations Unies en vertu de l'article 44 (e) de la Convention.

En vertu de l'article 45 (a) de la Convention, les ONG nationales et internationales sont en effet invitées par le Comité des droits de l'enfant à formuler leurs observations sur l'état du droit et la mise en œuvre de celui-ci afin de compléter les rapports officiels dans les domaines où le rapport du gouvernement n'en fournit pas suffisamment ainsi que dans les domaines sensibles où les ONG considèrent que l'information officielle transmise est incorrecte ou partielle.

Suite à la présentation des rapports officiels et alternatifs<sup>3</sup>, le Comité des droits de l'enfant remet ses Observations finales à l'Etat belge et l'invite à conformer ses législations et ses pratiques aux principes de la Convention.

---

<sup>2</sup> Le Comité des droits de l'enfant est l'institution des Nations Unies basée à Genève gardienne de la bonne application de la Convention par les pays signataires.

<sup>3</sup> Au rapport alternatif des ONG s'ajoutent celui des ombudsmen et celui des enfants.

Assurer un suivi aux recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies est un axe central de travail de la CODE.

En sa qualité d'association reconnue par l'Education permanente, la CODE participe également à diverses autres activités :

- Travail en réseau : la CODE souhaite être un carrefour d'informations relatives aux droits de l'enfant en Belgique, en particulier en Communauté française (nouvelle Fédération Wallonie-Bruxelles) ; elle veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations (membres ou non), d'administrations, de ministres et de parlementaires, de bureaux d'études de partis politiques et de citoyens. Des informations en lien avec les droits de l'enfant sont par ailleurs diffusées sur le site Internet de la CODE via les rubriques « Actualités » et « Agenda ».
- Participation à plusieurs groupes de travail en vue d'une meilleure application de la Convention en Belgique. Parmi ces groupes institutionnels et non institutionnels, on retrouve la Commission nationale pour les droits de l'enfant, le Groupe de suivi de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, la Plate-forme « Mineurs en exil », etc.
- Rédaction d'analyses et d'études : du fait de sa reconnaissance par l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la CODE est tenue de réaliser une étude et quinze analyses (articles) par an. Ces travaux sont publiés sur le site Internet de la CODE et dans certaines revues spécialisées (dont le Journal du Droit des Jeunes). Ces dernières années, les études de la CODE ont porté respectivement sur la mendicité des enfants (2003), l'intégration scolaire des enfants Roms (2004), la réforme de l'adoption (2005), la recherche des origines personnelles (2006), l'éducation aux droits de l'enfant à l'école (2007), l'évaluation du Rapport triennal de la Communauté française relatif à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant pour la période 2005-2007 (2008), l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants (2009), le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique (2010), et la Pauvreté des familles et droits de l'enfant, sous la forme d'un bilan de l'année 2010 (2011).
- Enfin, organisation (ou co-organisation) d'autres activités, à titre ponctuel et selon l'actualité : le « Mois pour les droits de l'enfant » à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention (2009) ou encore, à la demande et selon nos possibilités, animations à l'attention du grand public sur le thème des droits de l'enfant (par exemple dans le cadre d'un apéro-débat, après un spectacle, etc.).

Des réunions régulières des membres de la CODE définissent les objectifs poursuivis et les activités menées en collaboration avec les permanentes de l'asbl. Ces réunions, qui sont généralement mensuelles, sont aussi des moments privilégiés de partage d'informations.

## **2. MEMBRES EFFECTIFS ET ASSOCIATIONS OBSERVATRICES DE LA CODE**

Voici une courte présentation des associations membres de la CODE qui met en exergue leurs compétences et leurs actions spécifiques.

### **2.1. Membres effectifs**

#### **2.1.1. Amnesty International Belgique francophone**

Amnesty International est un mouvement mondial qui tente d'empêcher certaines des violations les plus graves des droits humains. Ce mouvement de bénévoles est actuellement présent dans 92 pays. Il prend en charge des cas d'enfants, d'hommes et de femmes dont les droits sont bafoués.

Reconnaissant que les droits de l'être humain sont indivisibles et interdépendants, Amnesty International oeuvre à la promotion de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans d'autres textes internationaux.

Amnesty International défend aussi la cause des enfants en faisant mieux connaître la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et toutes les violations dont les enfants sont victimes dans le monde.

#### **Coordonnées :**

Personne de contact : Eric Van Marcke (à partir de mars 2012, Françoise Dieryck)  
Rue Berckmans 9  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02/538.81.77  
Fax : 02/537.37.29  
Courriel: aibf@aibf.be  
Site Internet : [www.amnesty.be](http://www.amnesty.be)

#### **2.1.2. ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles**

L'association ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles rassemble des personnes en situation de grande pauvreté et d'autres citoyens qui s'engagent avec eux. Ensemble, ils cherchent à mettre en œuvre des actions de lutte contre la misère.

L'association a pour but de permettre à chaque personne, famille ou groupe social de vivre dans des conditions conformes à la dignité humaine et de développer librement des projets pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la société, ainsi que de faire respecter l'ensemble des droits des personnes vivant dans la grande pauvreté [*extrait de l'article 1<sup>er</sup> des statuts*].

Convaincue que les droits fondamentaux sont indivisibles et interdépendants, l'association pense qu'on ne peut aborder la question des droits de l'enfant sans la lier à celle du droit de vivre en famille. Elle attache une attention particulière à la problématique de la pauvreté des enfants qui est étroitement liée à la réalité de la pauvreté de leur famille et de leur milieu.

ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles est reconnue comme association d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est membre du mouvement international ATD Quart Monde, fondé en 1957 par Joseph Wresinski et des familles vivant dans un bidonville de la région parisienne. Ce mouvement dispose d'un statut consultatif auprès de différentes instances internationales (notamment auprès de : ECOSOC, Conseil de l'Europe, UNICEF, UNESCO).

En 1967, ATD Quart Monde a lancé le mouvement TAPORI, vaste courant mondial qui veut inciter les enfants de tous les milieux à bâtir des liens d'amitié et de paix. Ce mouvement est actif en Belgique, comme dans de nombreux pays du monde.

**Coordonnées :**

Personne de contact : Dominique Visée-Leporcq  
Avenue Victor Jacobs 12  
1040 Bruxelles  
Tél. : 02/647.99.00  
Fax : 02/640.73.84  
Courriel : atd-qm.belgique@skynet.be  
Site Internet : [www.atd-quartmonde.be](http://www.atd-quartmonde.be)

**2.1.3. Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) Belgique**

L'asbl BICE Belgique est l'antenne belge du BICE International. Le BICE a pour tâche centrale de réfléchir aux droits des enfants qui vivent sur le territoire belge. Le BICE s'inspire des valeurs de l'Évangile et souhaite promouvoir une Église accueillante, solidaire et progressiste. Il est un observatoire de la situation des droits de l'enfant en Belgique. Il réagit à l'actualité tant pour les expériences de bienveillance, qu'en dénonçant les manques et en proposant des améliorations.

Le BICE s'efforce d'être présent dans les lieux où « ça se discute ». Il publie, plusieurs fois par an, des fiches abordant le plus souvent des problèmes concrets, pour en tirer des applications plus générales. Ces fiches font l'objet d'une vaste diffusion par courriel et commencent à figurer sur le jeune forum « Droits de l'enfant » du BICE (<http://www.biceinternational.org>).

Le BICE Belgique participe pleinement aux travaux du BICE International, très engagé au service des droits de l'enfant dans le monde, dans une perspective chrétienne. Il multiplie les activités de sensibilisation, notamment auprès des autorités politiques internationales.

Après une année de participation en tant qu'observateur (initiée le 24 septembre 2009), le BICE Belgique est devenu membre effectif de la CODE suite à la décision prise à l'unanimité des membres de la CODE lors de l'Assemblée générale du 7 septembre 2010.

Jean-Yves Hayez, Président de BICE Belgique, est Secrétaire de la CODE depuis l'Assemblée générale du 21 juin 2011.

**Coordonnées :**

Personnes de contact : Jean-Yves Hayez et Baudouin Hecquet  
Chaussée de Wavre 205  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02/647.62.66  
Courriel : [jyhayez@uclouvain.be](mailto:jyhayez@uclouvain.be) et [b.hecquet@belgacom.net](mailto:b.hecquet@belgacom.net)  
Site Internet : [www.bice.org](http://www.bice.org)

**2.1.4. Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance (BADJE)**

BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) est une fédération pluraliste qui regroupe aujourd'hui plus d'une soixantaine de promoteurs issus du milieu associatif et des pouvoirs publics locaux actifs dans le secteur de l'accueil extrascolaire des enfants et des jeunes en Région bruxelloise.

BADJE est un lieu d'information, de rencontre et d'échange ayant pour but de promouvoir une politique cohérente de l'accueil extrascolaire des enfants et des jeunes, de favoriser la participation de ceux-ci à la vie sociale ainsi que leur développement harmonieux.

Plus globalement, BADJE agit en vue de la mise en œuvre d'une véritable politique globale de l'enfance en Belgique francophone.

En tant que groupe de réflexion, de coordination, de pression et de défense des intérêts des Bruxellois en matière d'accueil extrascolaire, BADJE déploie ses actions autour de trois axes spécifiques :

- Axe institutionnel et politique : lutte en vue de la reconnaissance de l'accueil extrascolaire, interpellations de responsables politiques, représentation des acteurs de terrain, etc. ;
- Axe de service aux membres : séances d'information « Les midis de Badje », conférences, formations ; bulletin de liaison trimestriel, le « Badje Info » ;
- Axe de visibilité et communication.

Séverine Acerbis, directrice de Badje, est Trésorière de la CODE depuis l'Assemblée générale du 21 juin 2011.

**Coordonnées :**

Personne de contact : Séverine Acerbis  
Rue de Bosnie 22  
1060 Bruxelles  
Tél. : 02/248.17.29  
Fax : 02/242.51.72  
Courriel : [info@badje.be](mailto:info@badje.be)  
Site Internet : [www.badje.be](http://www.badje.be)

**2.1.5. Conseil de la Jeunesse**

Créé il y a plus de 30 ans, le Conseil de la Jeunesse (ex-CJEF) est un conseil consultatif qui a pour mission de porter la parole des jeunes en Belgique francophone. Cette structure a pour objectif la valorisation de l'image et de l'engagement des jeunes, la promotion de leur expression, leur représentation

dans différents organes de concertation, ainsi que la coordination des actions menées par ses membres (83 organisations de jeunesse).

Le Conseil de la Jeunesse exerce une fonction de vigilance et d'interpellation face aux politiques touchant la jeunesse. Diverses commissions ou groupes de travail gèrent les dossiers liés à différents thèmes : emploi, culture, éducation, développement durable, éducation à la citoyenneté, etc. Ces commissions prônent également la participation de la jeunesse dans les décisions qui les concernent.

Par ailleurs, le Conseil de la Jeunesse est représentatif des jeunes belges francophones auprès du monde politique en général et du Ministre de la Jeunesse en particulier. Le Conseil a vocation à être consulté sur tout ce qui touche de près ou de loin à la jeunesse. Pour se positionner sur des sujets liés aux compétences fédérales, le Conseil de la jeunesse travaille généralement en partenariat avec ses homologues néerlandophones et germanophones. Il est constitué de l'ensemble des Organisations de Jeunesse reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Au niveau international, le Conseil détient plusieurs mandats importants :

- European Youth Forum,
- Assemblée générale de l'ONU,
- Commission pour le Développement durable,
- Convention cadre sur les changements climatiques,
- Commission pour le développement social à l'ONU.

**Coordonnées :**

Personnes de contact : Géraldine Motte, Françoise Verheyen (jusque août 2011) et Grégory Jac (à partir de septembre 2011)

Boulevard Léopold II 44

1080 Bruxelles

Tél. : 02/413.29.30

Fax : 02/413.29.31

Courriel : conseil.jeunesse@cfwb.be

Site Internet : [www.cjef.be](http://www.cjef.be)

**2.1.6. Défense des Enfants International (DEI) Belgique section francophone**

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation non gouvernementale créée en 1979. Son objectif est d'assurer une action internationale continue, systématique et concertée visant à faire connaître et à protéger les droits de l'enfant.

DEI est dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, de l'UNICEF et du Conseil de l'Europe. L'organisation compte des membres dans plus de 60 pays et des sections nationales dans 40 pays.

La section belge de DEI a comme objectif prioritaire de veiller à ce que la Belgique respecte les engagements qui découlent de l'adoption de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, elle reçoit toute information faisant état d'une inadéquation de la législation belge ou de

pratiques étatiques avec la Convention et effectue toute interpellation nécessaire au respect de celle-ci.

DEI a créé le Centre Interdisciplinaire pour les Droits de l'Enfant (CIDE) dans le cadre d'une convention avec l'Université Catholique de Louvain (UCL). Le CIDE développe trois pôles d'activités complémentaires : la recherche, la formation et l'action.

Benoît Van Keirsbilck, Président de DEI Belgique et le fondateur de la CODE, était Trésorier jusque le 21 juin 2011 et reste administrateur.

**Coordonnées :**

Personne de contact : Benoît Van Keirsbilck  
Rue Marché aux Poulets 30  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/209.61.62  
Fax : 02/209.61.60  
Courriel : [bvk@sdj.be](mailto:bvk@sdj.be)  
Site Internet : [www.dei-belgique.be](http://www.dei-belgique.be)

**2.1.7. End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes (ECPAT) Belgique**

ECPAT (End Child Prostitution and Trafficking of Children for sexual purposes) est un réseau pluraliste international qui lutte à la fois pour faire cesser l'exploitation sexuelle des enfants, plaide pour une politique Nord-Sud équitable et s'engage pour un développement responsable, durable et participatif des pays du Sud.

ECPAT a développé des actions juridiques, éducatives et politiques. L'association porte une attention particulière à l'influence du secteur touristique, des jeunes eux-mêmes via une participation active dans la lutte contre l'exploitation, de l'appareil judiciaire et des autorités.

Par un travail de lobbying et de contacts auprès des responsables politiques belges et européens, ECPAT promeut une réelle application des différents traités relatifs aux droits de l'enfant. Elle sensibilise l'opinion publique sur les causes et conséquences de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, aussi bien au niveau mondial qu'au niveau national.

Enfin, ECPAT collabore avec les autorités, l'industrie du tourisme et les services policiers et judiciaires dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants, le trafic des enfants et la pornographie infantile.

**Coordonnées :**

Personnes de contact : Danielle Van Kerckhoven et Ariane Couvreur  
Boulevard Paepsem 20  
1070 Bruxelles  
Tél : 02/522.63.23  
Fax : 02/502.81.01  
Courriel : [info@ecpat.be](mailto:info@ecpat.be)  
Site Internet : [www.ecpat.be](http://www.ecpat.be)

### **2.1.8. Ligue des droits de l'Homme**

L'objet social de la Ligue des droits de l'Homme est de défendre et promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte relatif aux droits civils et politiques, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, la Charte sociale européenne, ainsi que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

La Ligue combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire, l'intolérance, toute forme de racisme et de discrimination, et notamment toute atteinte au principe fondamental d'égalité entre les êtres humains. Affirmer et défendre la primauté du droit, le considérer comme une arme et s'en servir pour qu'aucun homme n'échappe à sa protection et à ses obligations, tels sont les fondements de l'action de la Ligue des droits de l'Homme.

En particulier, la Ligue dispose d'une Commission Jeunesse très active. Ces dernières années, outre la réaction à l'actualité, la Commission a notamment participé à la rédaction du Rapport alternatif au rapport belge destiné au Comité des droits de l'enfant, à une table ronde sur les sanctions alternatives, et à la réalisation d'un numéro spécial « Droits de l'enfant et droits de l'Homme » d'une revue pour enfants. Actuellement, la Commission Jeunesse de la Ligue travaille notamment sur la justice des mineurs et le projet « Jeunes et Police ».

Manuel Lambert, conseiller juridique de la Ligue, a été Président de la CODE jusqu'au 21 juin 2011.

#### **Coordonnées :**

Personnes de contact : Manuel Lambert (jusqu'août 2011) et John Pitseys (à partir de septembre 2011)

Rue du Boulet 22

1000 Bruxelles

Tél. : 02/209.62.87

Fax : 02/209.63.80

Courriel : mlambert@liguedh.be et jpitseys@liguedh.be

Site Internet : [www.liguedh.org](http://www.liguedh.org)

### **2.1.9. Ligue des familles**

La Ligue des familles a pour objet social de défendre les familles, leurs droits, leurs intérêts moraux et matériels en dehors de toute condition d'appartenance, d'origine, de statut ou d'option de vie. Elle promeut la structure familiale, unité de vie, d'échanges, de relations, d'apprentissage et de transmission de valeurs où s'inscrivent notamment génération, parenté et filiation, fondement de la société comme lieu de développement personnel et motif d'implication active de l'individu au sein de la société.

Elle veille à permettre à tous les individus et toutes les familles d'accéder aux solutions les plus dignes et les plus favorables à leur épanouissement et à l'accomplissement de leur vie relationnelle dans le respect des valeurs de la démocratie.



D'une manière générale, la Ligue vise à créer une société « Enfants et parents admis ». Sur le plan des droits de l'enfant, elle s'attache à trois priorités :

- L'accès à la sécurité sociale, principalement à travers le maintien d'une allocation familiale ;
- Le développement de milieux d'accueil de qualité pour les enfants, que les deux parents aient une activité professionnelle ou non ;
- Le droit à l'éducation à travers une attention aux politiques de l'enseignement, mais également par l'intermédiaire de nombreuses activités d'éducation permanente.

Michel Torrekens, rédacteur adjoint du Ligueur, est devenu Vice-président de la CODE lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2011.

**Coordonnées :**

Personne de contact : Michel Torrekens  
Avenue Emile de Beco 109  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02/507.72.11  
Fax : 02/507.72.00  
Courriel : info@liguedesfamilles.be  
Site Internet : www.citoyenparent.be

**2.1.10. Plan Belgique**

Plan International est une organisation internationale de développement centrée sur l'enfant, sans aucune attache politique ou religieuse. Elle a été fondée en 1937 et est aujourd'hui active dans 62 pays : 46 pays en développement (les « pays de programmes »), répartis en Afrique, Amérique latine et Asie, auxquels s'ajoutent 16 pays dans le Nord (les « pays donateurs »).

L'objectif de Plan est d'améliorer de manière structurelle les conditions de vie des enfants dans les pays en développement. Afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté, Plan planifie et réalise des projets à long terme axés sur la santé, l'environnement, l'éducation, les activités génératrices de revenus, la communication et la sensibilisation. En tant qu'organisation de développement centrée sur l'enfant, Plan place la Convention internationale relative aux droits de l'enfant au centre de son travail. Tous les projets développés profitent directement ou indirectement aux enfants. De plus, ces derniers ne reçoivent pas l'aide passivement ; ils sont au contraire considérés comme des acteurs à part entière du processus de développement de leur communauté ; leur participation est d'ailleurs primordiale dans le travail de Plan. Ainsi, avant le démarrage d'un projet ou d'un programme, les enfants de la communauté concernée sont toujours consultés et leurs remarques –souvent très utiles– sont prises en compte.

Plan Belgique a été fondée en 1984. En plus d'apporter son soutien aux programmes de Plan International, l'organisation réalise des projets en collaboration directe avec ses pays partenaires. En Belgique, Plan informe et sensibilise le grand public et le monde politique au sujet de l'importance d'une coopération au développement basée sur les droits de l'enfant.

**Coordonnées :**

Personne de contact : Cécile Crosset

Galerie Ravenstein 3 bte 5  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/504.60.00  
Fax : 02/504.60.59  
Courriel : info@planbelgique.be  
Site Internet : www.planbelgique.be

### **2.1.11. UNICEF Belgique**

L'UNICEF est le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance. Il agit en toute indépendance sur base de la Convention relative aux droits de l'enfant et intervient sans distinction de race, de sexe, de religion ou de nationalité. L'UNICEF travaille en collaboration avec les gouvernements, les agences des Nations Unies et beaucoup d'organisations non gouvernementales tant locales qu'internationales.

Les programmes de l'UNICEF sont actuellement menés dans 161 pays en développement ou en transition économique. Leurs principaux bénéficiaires sont les plus démunis, les enfants et les mères. D'une manière générale, l'UNICEF reste constamment attentif au respect des droits de l'enfant, partout dans le monde.

UNICEF Belgique mène un plaidoyer actif auprès des autorités et du public pour que l'on accorde davantage d'attention à tous les aspects des droits de l'enfant tant dans la politique nationale que dans nos relations internationales.

UNICEF Belgique est ainsi à l'origine de campagnes sur la traite des enfants, sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur les enfants soldats –pour ne reprendre que trois exemples.

Par le projet « What do you think ? »<sup>4</sup>, UNICEF Belgique met en oeuvre le droit à la participation des enfants et des jeunes les plus vulnérables ; dans ce cadre, il les associe notamment au rapportage devant le Comité des droits de l'enfant.

Enfin, les campagnes éducatives annuelles d'UNICEF Belgique apportent aux élèves des outils de compréhension du monde et les aident à réfléchir sur leurs propres droits.

Maud Dominicy, Child Rights Officer et responsable francophone du projet « What do you think ? », est devenue Présidente de la CODE lors de l'Assemblée générale de la CODE du 21 juin 2011.

#### **Coordonnées :**

Personne de contact : Maud Dominicy  
Boulevard de l'Impératrice 66  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02/230.59.70  
Fax : 02/230.34.62  
Courriel : info@unicef.be  
Site Internet : www.unicef.be

---

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voyez [www.whatdoyouthink.be](http://www.whatdoyouthink.be).

## **2.2. Statut d'observateur**

Toute association qui souhaite devenir membre de la CODE doit adresser une demande écrite et motivée au Conseil d'administration. Elle reçoit ensuite une copie de la Charte et des statuts de la CODE, et est invitée à venir présenter ses activités et ses motivations lors d'une réunion régulière des membres. Sa nomination fait l'objet d'un vote de l'Assemblée générale, à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés. Si les motivations ou les critères d'adhésion ne semblent pas suffisamment remplis (voir liste ci-dessous), l'Assemblée générale de la CODE peut proposer un statut d'observateur pendant un temps déterminé.

Le statut de membre est accordé sur la base des critères suivants :

- Lien clair des activités de l'association avec la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Actions menées en Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou en Communauté germanophone et/ou en Belgique ;
- Motivation à participer et participation effective aux réunions et activités de la CODE ;
- Partenariats possibles et apports concrets pour la CODE, en particulier dans le cadre du Rapport alternatif quinquennal.

Le statut d'observateur est octroyé pour une période déterminée, qui permet une meilleure connaissance des activités et du fonctionnement de part et d'autre. Pendant cette période, l'association candidate est invitée à participer activement aux réunions et activités de la CODE. La décision sur la nomination en tant que membre effectif est reportée à un moment fixé par la CODE, généralement un an plus tard, le statut d'observateur étant temporaire.



### **3. FONCTIONNEMENT DE LA CODE**

#### **3.1. Personnel**

Cette année, la CODE a employé trois permanentes : Frédérique Van Houcke (CDI, 70%), Valérie Provost (CDI, 50% du 17 décembre 2010 au 16 septembre 2011 et retour à 80% à partir du 17 septembre 2011) et Aurore Dachy (CDD d'avril à décembre 2011, 70%). Les permanentes ont participé aux diverses activités de l'association, chacune ayant ses spécificités.

La coordination des activités, la réalisation des rapports d'activités et financiers et la recherche de fonds de la CODE sont notamment assurés par la coordinatrice, Frédérique, juriste. Frédérique travaille depuis avril 2001 pour l'asbl et est employée à 70% (lundi, mardi, jeudi et vendredi matin).

Valérie, psychologue sociale, a été engagée en novembre 2005 suite à notre reconnaissance provisoire par l'Education permanente de la Communauté française. Son temps de travail initial est de 80% (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Durant une période de 9 mois (17 décembre 2010-16 septembre 2011), Valérie a travaillé à 50% (lundi matin, mardi et jeudi) dans le cadre d'un crédit-temps de 9 mois. Elle a ensuite repris son 80% dès le 17 septembre 2011. Valérie participe aux diverses activités de la CODE et se charge en particulier de son volet « Education Permanente ».

Suite au non-renouvellement de contrat de Lise-Laura Mattern (CDD à mi-temps en juillet 2009, puis à 60% d'octobre 2009 à décembre 2010), une offre d'emploi a été publiée par voie de mail en novembre 2010 et divers interviews ont été réalisées en décembre en deux temps (6 et 7 décembre, puis 20 décembre) en présence des permanentes et d'administrateurs.

Nous avons sélectionné une candidate qui avait demandé de débiter son contrat en mars 2011, et qui, le premier jour de son contrat, nous a annoncé qu'elle ne viendrait finalement pas pour diverses raisons personnelles. Grâce à un recrutement en interne, nous avons pu engager une nouvelle candidate dans un délai rapide.

Aurore Dachy, criminologue, a été engagée en avril 2011 dans le cadre d'un contrat à durée déterminée jusque décembre 2011. Aurore réalise en outre un Master en sociologie. Elle se consacre au travail d'analyse et au site Internet.

Notons toutefois que la gestion de ce recrutement a été assez conséquente et que compte tenu du désistement de notre première candidate, de janvier à mars 2011, la CODE a compté 1,2 TP (70% + 50%), ce qui a occasionné un ralentissement dans divers dossiers.

Par ailleurs, Sybille Berhin, en dernière année de Master en droit à l'UCL, a réalisé un stage à la CODE qui s'est déroulé de février à mars 2011. Sybille a rédigé un dossier sur les jeunes et l'alcool, qui a contribué à la réalisation de trois analyses.

### **3.2. Siège de la CODE**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008, la CODE est locataire principal du 5<sup>ème</sup> étage de la rue Marché aux Poulets, 30 à 1000 Bruxelles. Le contrat de bail (3-6-9 ans) avec GAADA Ltd a été signé le 1<sup>er</sup> mars 2008 et a été enregistré le 18 avril 2008.

La CODE sous-loue la moitié des locaux à DEI Belgique section francophone. Le 1<sup>er</sup> mars 2008, une convention de sous-location a été signée entre la CODE et DEI. Cette convention prévoit que DEI a la jouissance de deux locaux et l'accès à la cuisine et aux sanitaires. Le loyer et les charges annuelles sont partagés à 50%. Notons que DEI partage sa sous-location avec l'asbl Jeunesse et Droit et le Journal du Droit des Jeunes.

Cette proximité avec DEI, Jeunesse et Droit et le Journal du Droit des Jeunes permet de bonnes collaborations à divers moments.

### **3.3. Gestion administrative et comptabilité**

Depuis janvier 2010, Frédérique s'occupe de la gestion administrative et financière de l'asbl (paiement des salaires et des factures, tenue des facturiers et des pièces comptables, justification des subsides, congés, etc.). La comptabilité en tant que telle est réalisée par C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité, sur base de bordereaux remplis par Frédérique.

Une convention rémunérée conclue le 1<sup>er</sup> mars 2008 entre la CODE et le Service Droit des Jeunes (SDJ) prévoyait que Jacqueline Delgado, secrétaire du SDJ, se charge des questions sociales et comptables. Jacqueline nous a toutefois informés qu'elle ne pourrait plus assumer cette tâche compte tenu de ses activités pour le SDJ. Elle a finalisé la comptabilité relative à l'année 2009 et nous a demandé de trouver une autre solution à partir de janvier 2010. La convention a dès lors été résiliée de commun accord, fin 2009.

La proximité avec le SDJ (même adresse, aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages) est bénéfique pour la CODE à plusieurs niveaux, cette association étant au cœur de divers projets et groupes de travail touchant à des questions de droits de l'enfant (Plate-forme Mineurs en exil, Groupe « Article 40 »). La CODE peut également bénéficier de la salle de réunion du 4<sup>ème</sup> étage du SDJ, ce qui nous est utile lors de réunions rassemblant de nombreuses personnes.

### **3.4. Secrétariat social**

Depuis janvier 2008, notre secrétariat social est C.M.G. scrl, Centre Multi Gestion Comptabilité. Pour rappel, Jacqueline Delgado a été notre contact pour toutes les questions sociales jusque décembre 2009. Depuis janvier 2010, c'est Frédérique qui est la personne de contact.

### **3.5. Formation du personnel**

Aurore a participé au Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant organisé par le Centre Interdisciplinaire des Droits de l'Enfant (CIDE) de février à juin 2011 et, en juillet, à l'Université d'été « Droits de l'enfant et médias » organisé par l'UCL,

l'ULB, le CIDE, l'Institut Universitaire Kurt Bosch (IUKB), l'Institut International des Droits de l'Enfant (IDE) et Jeunesse et droit, à Louvain-la-Neuve.

### **3.6. Divers**

En 2011, la CODE a reconduit son affiliation auprès de la FESEFA (Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education permanente et de la Formation des Adultes), qui est une fédération d'employeurs du secteur socioculturel qui regroupe plus de 300 associations -de tous horizons philosophiques- qui sont actives en Communauté française (nouvelle Fédération Wallonie-Bruxelles). La FESEFA dispose d'un service de conseil juridique.





## **4. CONSEIL D'ADMINISTRATION ET STATUTS**

Après avoir été une association de fait pendant plusieurs années, la CODE s'est constituée en asbl en décembre 2000. Les statuts du 7 décembre 2000 ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge du 7 juin 2001 (p. 5585, N° d'identification : 9860/2001).

Les statuts ont été modifiés et déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bruxelles en décembre 2005 conformément à la nouvelle législation du 2 mai 2002 sur les asbl, aisbl et les fondations (publiés aux annexes du Moniteur belge du 10 janvier 2006).

Depuis l'AG du 6 octobre 2009 et jusqu'au 21 juin 2011, le Conseil d'administration a été constitué de :

- Président : Manuel Lambert, représentant de la Ligue des droits de l'Homme ;
- Vice-présidente : Maud Dominicy, représentante d'UNICEF Belgique ;
- Trésorier : Benoît Van Keirsbilck, représentant de DEI Belgique section francophone ;
- Secrétaire : Séverine Acerbis, représentante de BADJE.

Quittant sa fonction au sein de la Ligue des droits de l'Homme dans le cadre du crédit-temps d'une année, Manuel Lambert a annoncé son intention de démissionner de son mandat de président.

Les mandats ont été redistribués et il a été décidé à l'AG du 21 juin 2011 que le Conseil d'administration serait composé, pour une durée de 2 ans, par :

- Présidente : Maud Dominicy, représentante d'UNICEF Belgique ;
- Vice-Président : Michel Torrekens, représentant de la Ligue des familles ;
- Trésorière : Séverine Acerbis, représentante de Badje ;
- Secrétaire : Jean-Yves Hayez, représentant du BICE ;
- Administrateur : Benoit Van Keirsbilck, représentant de DEI Belgique.

Ces modifications ont été actées au Moniteur belge.



## **5. FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CODE**

Cette année, la CODE a bénéficié de 3 subsides provenant respectivement du Service de l'Education permanente rattaché à la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Ministre de la Justice (niveau fédéral), ainsi que du Ministre de l'Enfance de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces trois subsides nous permettent aujourd'hui d'engager trois permanentes à temps partiel et de prendre en charge nos frais de fonctionnement.

### **5.1. Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

Notre subside le plus important émane de l'Education permanente (Direction générale de la Culture) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un contrat-programme qui a porté sur une période 5 ans (2007-2011) s'est clôturé en décembre 2011.

En effet, pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, après une période provisoire de 2 ans (2005-2006), la CODE a été reconnue à titre définitif par l'Education permanente de la Communauté française. Depuis lors, les subsides octroyés dans ce cadre ont sensiblement augmenté. Il est clair que ce subside stabilise notre situation financière et nous permet d'envisager nos activités sur du plus long terme. Pour l'année 2011, ils se sont élevés à 92.931,93 euros, ce qui correspond à 91% du subside total, l'objectif final étant d'arriver à 100% du montant alloué. En effet, le secteur de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles fait l'objet d'un refinancement.

Le contrat-programme se terminant en 2011, la CODE a, de janvier à juin 2011, réalisé un important dossier d'évaluation de son action en collaboration avec ses membres, de ses effets qualitatifs et quantitatifs, qui a été déposé le 30 juin 2011. Nous avons rencontré notre nouvel inspecteur, Patrick Denis, le 3 octobre 2011. Un avis positif a ensuite été remis le 9 novembre par le Service général d'Inspection de la Culture. Le 22 février 2012, nous avons reçu confirmation de la Ministre de la Culture qu'un nouveau contrat-programme pouvait démarrer en janvier 2012 pour une nouvelle période quinquennale (2012-2017), ce qui constitue une excellente nouvelle pour la suite de nos activités.

Nous bénéficions également de deux subsides annuels<sup>5</sup> : il s'agit de ceux émanant respectivement du Ministre de la Justice et du Ministre de l'Enfance. Ces subsides permettent de financer nos dépenses générales, et ce depuis plusieurs années (engagement d'un permanent à temps partiel et frais de fonctionnement).

---

<sup>5</sup> Par « subsides annuels », on entend qu'ils doivent être re-négociés chaque année.

## **5.2. Ministre de la Justice**

La CODE est subsidiée par le Ministère de la Justice depuis novembre 2000. Il s'agit de notre subside fixe le plus ancien, bien qu'il s'agisse d'un subside annuel dont la demande doit être réintroduite chaque année. Dans un premier temps, un subside de 18.500 euros a permis d'engager à mi-temps une personne et d'assurer ainsi la permanence des activités de l'association. Toutefois, ce subside ne permettait pas la prise en charge du coût total du salaire d'un collaborateur à mi-temps sans ancienneté. C'est pourquoi diverses démarches ont été entreprises notamment auprès du Ministre de la Justice afin d'augmenter le montant du subside, et nous avons bénéficié d'un subside de 30.000 euros depuis novembre 2007. L'arrêté royal du 13 août 2011 a confirmé le subside de 30.000 euros pour la période de janvier à décembre 2011.

Ce même subside est également attribué à notre homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO) qui, tout comme la CODE, bénéficie d'un montant annuel de 30.000 euros.

Concernant l'année 2011, notons que nous avons été informés très tardivement de la reconduction de notre subside (l'AR a été signé le 13 août). Cette nouvelle a particulièrement tardé en l'absence de gouvernement fédéral.

En ce qui concerne 2012, un subside de 30.000 euros a bien été inscrit au Budget.

Toutefois, en ce qui concerne nos perspectives futures, la CODE et la Kinderrechtencoalitie sont particulièrement inquiètes. Notre subside serait en effet visé par le transfert des « compétences usurpées du Fédéral vers les entités fédérées (discussions en cours, mars 2012). Cela pourrait avoir des conséquences directes sur l'attribution de notre subside à partir de janvier 2013. Nous suivons ce dossier de très près, avons envoyé un courrier au Premier Ministre (16 mars) et publié un communiqué de presse (23 mars).

## **5.3. Ministre de l'enfance**

A côté de cela, depuis septembre 2002, la CODE bénéficie d'un subside de 20.000 euros à l'initiative du Ministre de l'Enfance de la Communauté française (nouvelle Fédération Wallonie-Bruxelles). Au départ, ce subside a permis d'augmenter le temps de travail de la première permanente de la CODE d'un 1/2 temps à un 4/5<sup>ème</sup> temps, et aussi de prendre en charge une partie des frais de fonctionnement de l'asbl. L'arrêté du 15 décembre 2010 a couvert la période du 1<sup>er</sup> novembre 2010 au 15 novembre 2011. En mai 2011, des démarches ont été entreprises afin de modifier cette période et de faire calquer le subside à l'année comptable (janvier-décembre) mais nous n'avons pas d'informations ce concernant. Quoi qu'il en soit, nous avons reçu la confirmation de pouvoir clôturer l'année comptable par l'octroi d'un subside de 2.500 euros qui porte sur la période du 15 novembre au 31 décembre 2011 (Arrêté du Gouvernement du 25 novembre 2011). Le 20 mars 2012, nous avons aussi reçu confirmation du Ministre qu'un subside de 20.000 euros nous sera attribué pour l'année 2012.

#### **5.4. Autres rentrées financières**

Les activités de la CODE sont également subsidiées en petite partie par les **cotisations annuelles des membres**. Suite à une discussion de l'Assemblée générale du 22 avril 2008, il a été décidé que, à partir de l'année 2009, la cotisation annuelle serait de 125 euros par an (et non plus de 250 euros), avec un montant minimum de 25 euros (pour les associations disposant de peu de moyens, et qui feraient la demande d'une réduction de cotisation).

La CODE peut également compter sur la rentrée mensuelle d'une **sous-location** facturée à DEI Belgique qui partage la location avec la CODE du 5<sup>ème</sup> étage de la rue Marché aux Poulets pour la moitié du loyer (montant mensuel de 451 euros).

#### **5.5. Recherche d'autres subsides**

La CODE essaie par ailleurs de trouver d'autres sources de financement.

La CODE a répondu en avril 2011 à l'appel à projets du Fonds Houtman « Les enfants de parents détenus. Le soutien aux enfants de 0 à 6 ans dont la mère est en prison ». Malgré une présélection et une rencontre avec le comité de sélection en août, notre dossier n'a pas été retenu. Notons que le dépôt de ce type de dossier est assez énergivore.

La CODE a également déposé le 1<sup>er</sup> juin 2011 un dossier auprès du CGRI pour subsidier notre voyage à Genève à l'occasion de la Journée thématique du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies du 30 septembre 2011 consacrée aux relations enfants-parents emprisonnés. Nous sommes sans réponse à ce jour.

Nous avons également déposé un dossier auprès de la Loterie nationale qui a été envoyé le 14 juillet 2011. Nous sommes également sans réponse.

D'une manière générale, il nous semble important de rappeler que toutes les démarches relatives à la reconduction des subsides, à la réalisation de rapports divers (financiers et d'activités) et à la recherche de nouveaux subsides nécessitent beaucoup d'investissement et de temps, parfois au détriment d'actions de fond.



## **6. ACTIVITES DE LA CODE**

Cette année, la CODE a réalisé différentes activités, qui se présentent sur plusieurs axes :

- 1) Rapport alternatif (suivi) ;
- 2) Publications (Education permanente et autres) ;
- 3) Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques) ;
- 4) Travail en réseau et participation à divers groupes de travail ;
- 5) Information sur les droits de l'enfant ;
- 6) Collecte et transmission d'informations ;
- 7) Communication.

Les spécificités de ces activités sont reprises dans les pages qui suivent.

### **6.1. Rapport alternatif (suivi)**

La CODE a pour objet principal de réaliser, avec son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), le Rapport alternatif des ONG sur l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par la Belgique.

Comme précisé dans nos rapports d'activités précédents, les années 2009 et 2010 ont été consacrées à la rédaction du 3<sup>ème</sup> Rapport alternatif, qui a bénéficié de présentations à divers niveaux (devant le Comité des droits de l'enfant en février 2010, à l'attention du Groupe de suivi permanent de la Convention le 26 mai 2010, dans le cadre d'une Rencontre interparlementaire en décembre 2010) ainsi que d'un important travail de promotion d'une manière générale (communiqués de presse, publication et envoi du Rapport en français à tous nos partenaires, etc.).

L'ensemble du processus a nécessité un travail conséquent pour les permanentes de la CODE.

La prochaine échéance est fixée à 2017. D'ici là, la CODE poursuit son travail de récolte de données et l'élargissement de son expertise à travers son travail de publications d'analyses et études, tout en poursuivant la diffusion de son rapport 2010, toujours d'actualité.

En novembre 2011, la CODE a publié une analyse intitulée « Tour d'horizon des mécanismes de contrôle dont disposent les comités des Nations Unies actifs en matière de droits de l'enfant » qui permet d'y voir plus clair sur les outils qui permettent aux divers comités onusiens d'agir en matière de droits de l'enfant.





## **6.2. Publications (Education permanente et autres)**

La CODE publie des articles et des études à intervalles réguliers dans le cadre de sa mission d'éducation permanente. Les documents réalisés (au minimum 1 étude et 15 analyses par an) sont systématiquement diffusés par voie électronique et placés sur le site Internet de la CODE, dans sa rubrique « Publications ». Ils sont destinés à tous les acteurs des droits de l'enfant et de l'enfance de manière générale, ainsi qu'au grand public. Un effort de vulgarisation est donc réalisé, le plus souvent dans une perspective pluridisciplinaire (juridique, sociologique, psychologique, etc.).

Certains documents produits par la CODE font également l'objet de publications extérieures complémentaires.

Enfin, il arrive que des articles soient écrits par les permanentes à la demande de membres ou partenaires de la CODE, afin qu'ils soient publiés dans leurs revues spécialisées (notamment le Journal du Droit des Jeunes) ou feuilles d'infos.

Nos publications 2011 sont détaillées ci-après.

### **6.2.1. Réalisation d'analyses et études**

D'une manière générale, les analyses font l'objet de débats au sein de la CODE. Ce processus de discussion et de relecture par les membres de la CODE est exigeant à divers niveaux, notamment en termes de temps. Toutefois, cette façon de travailler nous semble apporter une qualité certaine à nos productions.

Comme souligné à de nombreuses reprises, notre association étant un réseau, plusieurs analyses sont réalisées en étroite collaboration avec certains de nos membres. Notons que dans tous les cas, il s'agit bien de « productions CODE ».

Les divers thèmes repris ici ont augmenté l'expertise de la CODE et sa représentativité au sein de la collectivité comme interlocuteur privilégié en matière de droits de l'enfant.

#### **a. Analyses**

Voici les analyses publiées pour l'année 2011 :

1. « Principaux sujets de préoccupation de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant. Audition du 12 mai 2011 – Cabinet du Ministre-Président de la Communauté française », mai 2011 ;
2. « Dossier LES JEUNES ET L'ALCOOL : 1. La réglementation en vigueur », mai 2011 ;
3. « Dossier LES JEUNES ET L'ALCOOL : 2. La consommation en pratique », mai 2011 ;
4. « Dossier LES JEUNES ET L'ALCOOL : 3. Prévention et recommandations », mai 2011 ;
5. « Avis des acteurs de défense des droits de l'enfant concernant le rapport de la Belgique sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées », mai 2011 ;

6. « Dossier PARENTALITE ET DROITS DE L'ENFANT : 1. Définition et historique du concept de parentalité », juin 2011 ;
7. « L'enfermement des mineurs délinquants : état des lieux », juin 2011 ;
8. « Le travail en réseau dans le secteur de l'aide à la jeunesse : pour le meilleur ou pour le pire ? », juillet 2011 ;
9. « Poux et exclusion », septembre 2011 ;
10. « Internet et les jeunes. Le cas particulier de Facebook », septembre 2011 ;
11. « Dossier PARENTALITE ET DROITS DE L'ENFANT : 1. La parentalité en pratique, novembre 2011 ;
12. « Point de vue de la CODE sur la détention des familles en situation irrégulière », novembre 2011 ;
13. « Tour d'horizon des mécanismes de contrôle dont disposent les comités des Nations Unies actifs en matière de droits de l'enfant », novembre 2011 ;
14. « Point de vue de la CODE sur les châtiments corporels », décembre 2011 ;
15. « Journée de débat général du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies : les enfants de parents détenus », décembre 2011.

## **b. Etude**

L'étude 2011 a été consacrée à l'évaluation de l'impact pour les droits des enfants de l'Année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Elle porte le titre : « Pauvreté des familles et droits de l'enfant. Bilan de 2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et année de diffusion des recommandations du Comité des droits de l'enfant à la Belgique ». L'année 2010 a constitué une année clef en matière de lutte contre la pauvreté et dans le domaine des droits de l'enfant en Belgique.

En effet, la Belgique a présidé le Conseil de l'Union européenne de juillet à décembre 2010, alors même qu'au niveau européen, l'Année 2010 avait été désignée « Année de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

En choisissant ce thème, l'Union avait voulu rappeler que la pauvreté et l'exclusion portent atteinte au bien-être des individus et à leur faculté de participer à la vie en société.

Pour une association de défense et promotion des droits de l'enfant comme la CODE, ceci prend toute son importance lorsqu'on sait que l'Europe compte plus de 100 millions de jeunes et d'enfants dont 20 millions sont en situation de pauvreté.

En 2010 toujours, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a remis ses « Observations finales » à l'Etat belge et, ce faisant, a formulé une série de recommandations pour un meilleur respect des droits de tous les enfants en Belgique. Plusieurs d'entre elles concernent spécifiquement les enfants en situation de pauvreté. En particulier, le Comité s'est dit vivement préoccupé par les multiples formes de discriminations dont font l'objet les enfants en situation de pauvreté en Belgique.

Quel bilan pouvons-nous tirer de cette année 2010, au croisement des perspectives « pauvreté » et « droits de l'enfant » ? L'année 2010 peut-elle être considérée comme un véritable levier pour mobiliser l'opinion publique, les médias et l'ensemble des décideurs afin que ceux-ci agissent de manière solidaire contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ? Quelle est

l'implication de l'Année 2010 pour les familles et les enfants, le politique, les associations, le grand public ?

L'étude 2011 de la CODE a tenté de répondre à ces questions.

### **6.2.2. Autres publications**

Régulièrement, les analyses de la CODE sont publiées dans le Journal du Droit des Jeunes (JDJ) qui est tiré à 800 exemplaires. Ces diffusions permettent une bonne visibilité de notre travail et diverses retombées indirectes.

Notre travail est aussi régulièrement relayé dans les revues de nos membres par exemple via des encarts ou des articles de synthèse : Le Ligeur tiré à 55.000 exemplaires ; Badje-info, 1400 exemplaires ; Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, 3000 exemplaires (depuis 2011, disponible principalement sur le web) ; Enfants du Monde (UNICEF), 32.000 exemplaires au niveau national). A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (Le Ligeur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme, Enfants du Monde).

Voici la liste des autres publications 2011 de la CODE, hors éducation permanente *stricto sensu* et site Internet.

#### **a. Articles publiés**

- « Le travail en réseaux : où les professionnels travaillent ensemble pour le pire et le meilleur ? », dans le cadre du dossier « Jeunes et responsables. Actes du colloque du 28 janvier 2011 », JDJ n°306, juin 2011 ;
- « Poux et exclusion », JDJ n°308, octobre 2011.

La CODE a aussi été contactée par diverses associations, personnes, etc. nous demandant de publier dans leurs revues diverses analyses de la CODE :

- Le rôle de l'avocat des mineurs, analyse de décembre 2009, dans la Revue des avocats des jeunes ;
- Analyse sur la Convention sur les droits de personnes handicapées, dans le Journal de l'APEM-T21, demande introduite en décembre 2011.

Des articles élaborés en 2011 seront également publiés en 2012 :

- « Point de vue de la CODE sur les châtiments corporels », décembre 2011, dans le Vade-mecum Droits de l'enfant de Kluwer ;
- « Détention d'enfants : des progrès et des craintes », à paraître dans le Rapport EDH de la Ligue des droits de l'Homme ;
- « Journée de débat général du Comité des droits de l'enfant des Nations unies : les enfants de parents détenus », dans le JDJ.

Notons que Valérie Provost est membre du Comité de rédaction du Journal du Droit des jeunes (JDJ).

## **b. Communiqués de presse, appel, lettres ouvertes etc.**

La CODE participe régulièrement à la signature collective de communiqués de presse, appels, lettres ouvertes, cartes blanches, etc.

En voici la liste pour l'année 2011 :

- 27 juin 2011, Communiqué de presse : « L'Etat belge viole les droits des mineurs étrangers. Réclamation collective auprès du Comité des droits sociaux », par DEI, Service Droits de Jeunes, Ligue des droits de l'Homme, Plate-forme MENA (CODE en soutien) ;
- 30 juin 2011, Invitation à une conférence de presse, par la Ligue des droits de l'Homme et divers partenaires associatifs dont la CODE, « Les jeunes : un danger vraiment ? » ;
- 14 octobre 2011, Courrier aux politiques relatif à la crainte d'une nouvelle déclaration d'abandon suite au communiqué de presse de la Ministre Evelyne Huytebroek concernant un plan d'action pour améliorer le dispositif d'adoption , en collaboration avec ATD Quart Monde et Luttes Solidarités Travail (LST) ;
- 24 octobre 2011, Lettre ouverte à Mr Philippot concernant les émissions participatives des jeunes sur la RTBF, cosignée par divers partenaires associatifs dont la CODE ;
- 18 novembre 2011, Co-signature d'une lettre ouverte à l'occasion de la commémoration de la Convention de Genève sur les réfugiés. Partenaires : Amnesty international, Caritas, CIRE, DGDE, JRS, Kinderrechtencommissariaat, KIRECO, SDJ, UNICEF, Vluchtelingenwerk, etc.

### **6.2.3. Evaluation quantitative et qualitative de nos productions d'éducation permanente**

La CODE a réalisé une évaluation à la fois quantitative et qualitative de ses productions, dans le cadre de l'évaluation du contrat-programme 2007-2011 de l'Education permanente. Les questions de la diffusion et de l'impact de nos productions ont notamment été abordées. Voici, après un point méthodologique, quelques éléments de réflexions.

#### **a. Méthodologie**

Notre évaluation a été menée par les permanentes, en étroite collaboration avec les membres de la CODE. Elle suit un cadre de questions définies par le Service de l'Education permanente. Rappelons que les permanentes et les membres de la CODE se réunissent mensuellement afin de partager leurs informations et de réfléchir aux actions de la CODE. Ce sont des moments importants d'échanges d'informations, de réflexions diverses et d'évaluation d'une manière générale.

L'évaluation du contrat-programme a été mise à l'ordre du jour de chaque réunion dès janvier 2011 et ce jusqu'à la fin du processus en juin 2011. Des documents préparés par les permanentes furent systématiquement discutés avec les membres lors des réunions et par mails, et ensuite retravaillés en interne.

Dans un premier temps, les avis du Conseil supérieur, de l'Inspection et de l'administration ont été synthétisés, de même que les productions d'analyses et études pour la période 2007-2011 (ainsi que leurs suivis). Ce premier travail a

été soumis aux membres lors de la réunion de février des membres de la CODE et ont stimulé diverses réflexions sur notre reconnaissance par l'Éducation permanente, sur l'évaluation de notre travail et, de manière plus générale, sur les objectifs et missions de la CODE.

Ensuite, tout au long du semestre, les réflexions se sont poursuivies avec les membres au départ des questions du questionnaire. Il a ensuite été complété au fur et à mesure compte tenu de tous les échanges. Il a été discuté en interne, puis soumis aux membres.

Ce mode de travail a permis de réaliser une autocritique double, à la fois des permanentes et des membres de la CODE. Ce *modus operandi* a d'ailleurs fait apparaître des points de vue parfois communs mais aussi différents. En tous les cas, il s'agit d'une évaluation collective et constructive qui, en elle-même, a déjà eu un impact sur le travail de la CODE.

Notre évaluation a été déposée aux services de l'Éducation permanente le 30 juin 2011. Le 3 octobre, nous avons rencontré notre nouvel inspecteur, Patrick Denis, afin d'échanger sur notre dossier. Nous avons appris que notre dossier avait fait l'objet d'un avis favorable du Service général d'inspection de la Culture en date du 9 novembre 2011.

### **b. Synthèse des résultats de notre évaluation quantitative et qualitative**

Avant toute chose, relevons que les attentes de l'Éducation permanente, à savoir la production de 15 analyses et 1 étude par an, depuis plusieurs années, a conduit à augmenter la qualité de notre travail et notre expertise tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Nous notons aussi, d'année en année, davantage de sollicitations (partis politiques, particuliers, etc.) et de demandes d'animations sur les droits de l'enfant en général, ou sur des thématiques plus ciblées même si nous n'avons pas toujours la possibilité de répondre aux demandes.

Régulièrement, les analyses de la CODE sont publiées dans diverses revues des membres ou autres (voir ci-dessus). A travers ces diffusions dans les revues, nous touchons les professionnels (JDJ, Badje-info) mais aussi le grand public (le Ligneur, la Chronique de la Ligue des droits de l'Homme).

En octobre 2009, nous avons mis en ligne un nouveau site Internet<sup>6</sup>. Plus précisément, sa modernisation a poursuivi le triple objectif de le rendre plus dynamique, accessible et complet. La page d'accueil a sensiblement changé : son graphisme et sa structure générale ont également été modifiés.

Depuis sa mise en place, le site a connu une très bonne visibilité, qui correspond à l'augmentation significative des informations qui y sont disponibles, tant au niveau des activités présentées dans l'agenda que des actualités et des nombreuses publications. De nouvelles informations (publications, agenda, focus, actualités) sont proposées quasi quotidiennement.

---

<sup>6</sup> Voyez le point 6.6 pour plus d'informations.

Un élément qui nous permet de mesurer la diffusion de notre travail est le nombre d'internautes visiteurs. Ainsi, au 5 mai 2011, la moyenne des visites quotidiennes du site était de 79 (contre 71 dans la première année du nouveau site), avec des pics de 174 visites sur une journée.

Enfin, nos travaux sont repris ou cités dans un grand nombre de journaux, magazines et autres publications, à destination tant des professionnels que du grand public (plus souvent suite à la diffusion d'une étude). Citons notamment, par ordre alphabétique, Dimanche, Elle, Groupe Sud-Presse (La Capitale, etc.), La Libre Belgique, Le Soir, Le Soir Magazine, Métro, le Journal des Enfants.

Parallèlement, plusieurs supports professionnels (hors membres CODE) sont revenus ou reviennent sur les publications de la CODE. Il s'agit de : Alter Educ, Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Kluwer, Journal du Droit des Jeunes (JDJ),...

La reconnaissance de la part de nos pairs est indéniable. Les références aux travaux de la CODE sont fréquentes et explicites.

On remarque donc que par des voies de plus en plus diversifiées, le grand public peut être informé des missions de la CODE (cette rubrique de notre site a fait l'objet de 3040 visites en 2 ans et demi !) et de ses publications, qui font aussi l'objet d'une attention grandissante de la part des professionnels (en attestent notamment les nombreux sites proposant des liens vers celui de la CODE).

L'augmentation du nombre de participations actives, qu'elles soient internes ou externes à la CODE, nous paraît significative d'effets produits en termes de visibilité et d'expertise de la CODE. A ce niveau, la plus-value est aussi clairement qualitative.

Voici les grandes lignes de la conclusion de notre évaluation, telle que reprise ci-dessous :

« Les points forts de la CODE sont selon nous les suivants : capacité à atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs, équipe pluridisciplinaire, bonne communication générale interne et externe, capacité de se diversifier (travail en réseau, écriture d'analyses et d'articles, organisation d'événements, animation suite à une pièce de théâtre, information à l'attention de futurs professeurs d'éducation physique, etc.).

Les points suivants sont à améliorer : le format des analyses, la vulgarisation pour permettre un accès au plus grand nombre, la diffusion, la communication en général. Ces divers points sont en cours de transformation et retiennent notre meilleure attention. Nous sommes une association en mouvement ».

Alors que nous rédigeons ce rapport d'activités, nous avons le plaisir de vous informer que la CODE a bénéficié de deux avis positifs transmis le 31 janvier 2012 des services du Gouvernement et de l'Inspecteur, lequel conclut son avis en les termes suivants : « L'association répond à toutes les exigences quantitatives et qualitatives et offre les garanties de gestion et de compétences

suffisantes à la pérennisation de son activité à ce niveau pour les années à venir ».

La CODE a ensuite été informée par la Ministre de la Culture en date du 22 février de la reconduction de notre contrat-programme pour une nouvelle durée de 5 ans pour la période 2012-2017.





### 6.3. Suivi des Observations finales et des recommandations du Comité des droits de l'enfant (dossiers thématiques)

Cette année, la CODE a assuré le suivi de plusieurs dossiers en lien avec les recommandations 2002 et 2010 du Comité des droits de l'enfant. Les thèmes sont :

- 1) Politique générale en matière de droits de l'enfant
- 2) Pauvreté
- 3) Participation
- 4) Violence
- 5) Justice juvénile
- 6) Migration
- 7) Relations personnelles avec ses parents
- 8) Enseignement et temps libre
- 9) Aide à la jeunesse et famille
- 10) Santé
- 11) Médias et consommation
- 12) Coopération au développement

Un important travail sur le suivi de l'ensemble des recommandations du Comité a été effectué tout au long de l'année.

En outre, certaines des recommandations du Comité des droits de l'enfant à l'Etat belge ont bénéficié d'une attention plus conséquente de la CODE, du fait de l'actualité et/ou d'un suivi du travail préalablement mené.

Chacune de ces thématiques est détaillée ci-après.

#### **6.3.1. Politique générale en matière de droits de l'enfant**

##### **a. Coordination des politiques en matière de droits de l'enfant et collecte des données**

La Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), mise sur pied en 2007 (en réponse aux recommandations des ONG ainsi que du Comité des droits de l'enfant de 1995 et de 2002<sup>7</sup>), a un rôle important à jouer à différents niveaux, parmi lesquels la coordination d'une politique des droits de l'enfant cohérente et de qualité.

La CODE, qui compte parmi les membres à voix consultative de la CNDE<sup>8</sup>, a souligné combien une évaluation de son fonctionnement devait être réalisée. Cette demande a donné lieu à un exercice en ce sens, à partir de novembre 2010. La CODE y a participé.

---

<sup>7</sup> Pour plus de précisions concernant la mise en place et les débuts de la Commission nationale pour les droits de l'enfant, voyez notamment nos précédents rapports d'activités.

<sup>8</sup> Trois représentants de la CODE ont été désignés dans ce cadre. Il s'agit de Défense des Enfants International (DEI) section belge francophone, Plan Belgique, et la CODE elle-même.

En effet, il faut noter qu'à ce jour, la Commission nous semble insuffisamment jouer son rôle de coordination des politiques en matière de droits de l'enfant, tel que le prévoit effectivement l'accord de coopération qui la crée<sup>9</sup>. Ce concernant, nous notons que bien que diverses instances soient associées à son travail (ombudsmen, experts, ONG, administrations, etc.), toutes les décisions sont prises par les représentants des ministres (« membres avec voix délibérative »), ce qui prive la Commission d'une autonomie propre et d'un réel pouvoir pour influencer les décisions politiques touchant aux droits de l'enfant.

Le rôle de la Commission en matière de collecte, d'analyse et de traitement des données au niveau national est également peu rempli à ce jour. Nous sommes d'avis que cette mission nécessiterait des moyens supplémentaires, ce que nous n'avons pas manqué de souligner notamment lors de notre participation au groupe de travail mis en place par la CNDE sur la collecte de données en matière de pauvreté (il est attendu que la collecte et son traitement concernent tous les enfants entre 0 et 18 ans, et que cette collecte soit ventilée selon l'âge, le sexe, le niveau socio-économique des parents, la présence d'une éventuelle déficience physiologique ou mentale, etc.).

L'importance d'une telle collecte des données a été soulignée à chaque fois que cela a été possible, dans le Rapport alternatif et dans nos publications, mais aussi lors de notre participation à des groupes de travail, tables rondes, etc.

D'une manière générale, en sa qualité de membre de la CNDE, cette année, la CODE a été sollicitée à diverses reprises par celle-ci. Elle a toutefois veillé à rappeler son statut de membre avec voix consultative<sup>10</sup>. Ce point a régulièrement été discuté avec les membres de la CODE.

Nous pensons que la CNDE est encore une jeune institution qui est face à divers défis importants au regard de sa composition, de ses missions et de son mode de fonctionnement.

En 2011, la CODE a en particulier répondu à deux demandes de contribution de la Commission nationale : le 6 septembre, la CODE a envoyé une note en réponse à la demande de l'Agence européenne des droits fondamentaux relatif au « FRA report on Belgium ». Le 19 septembre, elle a également transmis à la Commission un document du Conseil de la Jeunesse relatif à une demande d'évaluation d'un programme du Conseil de l'Europe en faveur des enfants intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants ».

Enfin, la CODE a rencontré le 10 novembre une chercheuse de Lentic (ULg) qui réalise un audit externe du fonctionnement de la CNDE.

## **b. Contribution au rapport triennal et au plan d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

---

<sup>9</sup> « La Commission a pour mission une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées. A cet effet, elle tient compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant ».

<sup>10</sup> Rappelons que jusque février 2009, la CODE a également fait partie du Bureau exécutif de la Commission, lequel est compétent pour la gestion journalière de la CNDE.

Pour rappel, tous les trois ans, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est tenu de présenter un rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant en FWB. L'élaboration de ce rapport triennal qui porte sur les années 2008-2011 a été coordonné par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). Ce rapport est accompagné de diverses déclarations des ministres compétents ainsi que d'un plan d'actions du Gouvernement pour les trois années à venir.

Lors d'une réunion de mai 2011, les membres de la CODE ont décidé de ne pas réaliser une évaluation complète du rapport triennal comme cela a été réalisé par le passé pour divers motifs, notamment de temps disponible. Il a par contre été décidé de réaliser une évaluation du futur plan d'actions.

La CODE a été invitée à participer à plusieurs réunions préparatoires à la rédaction du plan d'actions. Elle a été sollicitée par le Cabinet du Ministre-Président Rudy Demotte pour présenter ses sujets de préoccupation le 12 mai 2011. La CODE et ses membres furent largement représentés et une intéressante séance de questions-réponses a poursuivi notre présentation aux divers cabinets ministériels présents. Cette présentation constitue une analyse (voir ci-dessus).

Nous avons ensuite été invités, le 6 juin, par le Cabinet du Ministre de l'enfance à réfléchir aux liens entre les droits de l'enfant et les compétences régionales et communautaires.

Le texte final du rapport triennal et du plan d'actions nous sont parvenus tardivement et nous avons présenté quelques commentaires lors des réunions coordonnées par l'Observatoire de l'Enfance des 14 et 28 octobre 2011<sup>11</sup>. Le rapport et le plan d'actions ont été approuvés et publiés le 20 novembre dans une version définitive. La CODE a poursuivi son évaluation du plan d'actions, en collaboration étroite avec ses membres et y a consacré sa réunion de décembre 2011. Cette évaluation sera finalisée début 2012.

### **c. Diffusion des rapports et des recommandations, et suivi**

Tout au long de l'année 2011, la CODE s'est attachée à diffuser et apporter un suivi aux rapports et aux recommandations du Comité.

Les recommandations 2010 du Comité des droits de l'enfant ont également été largement diffusées, analysées et pour certaines, critiquées<sup>12</sup>.

### **d. Education aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant**

Cette année, nous avons maintenu notre attention en matière d'éducation aux droits de l'enfant sous ses différentes dimensions : sensibilisation, information, formation, et ce dans la lignée des recommandations du Comité.

---

<sup>11</sup> Notons que les conditions de notre participation n'ont pas été optimales (documents envoyés tardivement).

<sup>12</sup> Voyez le point ci-dessous consacré à la pauvreté des enfants, et en particulier aux enfants en situation de mendicité.

D'une manière générale, les permanentes n'ont eu de cesse de rappeler les recommandations de la CODE (et du Comité des droits de l'enfant) en matière d'éducation aux droits de l'enfant : culture des droits de l'enfant (éducation aux droits de l'enfant incluse dans un projet global, et impliquant l'apprentissage et la pratique des droits), éducation spécifique aux droits de l'enfant dans l'enseignement, formation des enseignants, etc.<sup>13</sup>.

### **6.3.2. Pauvreté**

La pauvreté est une problématique transversale qui doit davantage faire l'objet d'une attention particulière au vu de ses nombreuses conséquences sur tous les droits des enfants : droit à un niveau de vie suffisant, droit à la santé, droit à la scolarité, droit de vivre avec ses parents, droit aux loisirs, droit à la participation, etc. En effet, la pauvreté n'est pas seulement une question de revenus : elle affecte tous les domaines de la vie et souvent les précarités se cumulent et se renforcent.

Or, bien que la Belgique soit un pays privilégié à l'échelle du monde, la pauvreté y affecte de trop nombreuses familles. Les chiffres sont alarmants et ne cessent d'augmenter. En Belgique, 23,2% des enfants vivent dans la pauvreté ou en risque de pauvreté<sup>14</sup> !

Il faut savoir que la plupart des mesures mises en place à ce jour n'atteignent pas leurs objectifs auprès des populations précarisées du fait de l'inadéquation entre les politiques et les besoins des personnes, et aussi de la profonde distance pouvant exister entre d'un côté les professionnels et les logiques institutionnelles, et de l'autre, ces publics.

La pauvreté et son impact sur les droits de l'enfant ont été abordés tout au long de la période concernée à travers une participation à des conférences et autres rencontres (également dans le cadre d'une sensibilisation aux droits de l'enfant), et de nombreuses publications.

L'année 2010 ayant été consacrée « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », ces thématiques ont d'autant plus constitué un sujet de fond traité par la CODE tant en 2010 qu'en 2011. Elle a pris part à divers conférences : colloque « Les pauvres font de la politique » le 17 mars 2011, conférence sur les méthodes d'évaluation pour vérifier l'efficacité des mesures anti-pauvreté le 6 avril 2011, matinée d'étude « les Roms face au droit » le 26 avril 2011.

En 2011, la CODE a approfondi cette attention particulière en consacrant son étude à l'évaluation de l'impact de l'Année européenne sur les droits des enfants pauvres (voir plus haut).

---

<sup>13</sup> Pour des recommandations complètes, voyez l'étude 2007 de la CODE, « L'éducation aux droits de l'enfant à l'école. La situation en Communauté française », qui reste d'actualité.

<sup>14</sup> Voyez <http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

Nous avons également participé aux travaux d'un groupe de travail « ad hoc » sur les indicateurs en matière de pauvreté infantile mis sur pied par le SPP Intégration sociale (réunions du 4 et du 29 août 2011).

Enfin, en 2011 toujours, il faut relever la situation particulièrement critique de l'accueil des étrangers demandeurs d'asile ou non. En septembre 2011, une centaine de personnes dont de nombreux enfants, Roms pour la plupart, a été contrainte de dormir dans la rue, ce qui a mobilisé tout le secteur associatif, et notamment la CODE, qui a manifesté son soutien par diverses visites à la Place Gaucheret (notamment le 20 septembre en collaboration avec d'autres acteurs, le Délégué général aux droits de l'enfant, Médecins du Monde, etc.). La situation a finalement trouvé une issue mais nous restons très préoccupés par ce problème.

Notons qu'en décembre 2011, la CODE a participé à un Open forum organisé par notre collègue, la Kinderrechtencoallitie Vlaanderen, à Bruxelles sur la question de la mendicité des mineurs.

A l'avenir, la CODE continuera à être particulièrement attentive à cette question délicate.

### **6.3.3. Participation**

Ces dernières années, la CODE a pu constater des progrès réalisés afin d'encourager la participation des enfants à différents niveaux. Selon les domaines politiques, le degré de participation varie, et la notion elle-même de participation est souvent interprétée différemment. Notons toutefois que ce qui est réalisé en matière de participation s'avère souvent réducteur par rapport à ce que prescrit la Convention relative aux droits de l'enfant.

Aussi, cette année, la CODE s'est-elle attachée à continuer de promouvoir l'amélioration de la participation des enfants de notre pays, et en particulier des enfants les plus vulnérables, qui est l'axe de travail d'UNICEF Belgique dans le cadre de son projet « What do you think ? ». Nous pensons notamment aux enfants issus de milieux défavorisés, aux enfants en migration, aux enfants porteurs de handicaps, ainsi qu'aux enfants hospitalisés, en ce compris les enfants souffrant de troubles psychiatriques. Comme tous les autres, et certainement avec davantage d'attention du fait de leur vulnérabilité, ces enfants doivent pouvoir s'exprimer et être entendus.

Tel que le recommande notamment le Conseil de la Jeunesse, il faut également rappeler la nécessité d'une participation réelle et active, et ce à toutes les étapes du processus de tout projet que ce soit dans la famille, à l'école, dans la commune, etc. En effet, la démocratie doit se construire dans le temps et dans les lieux de vie des jeunes.

Parallèlement, la CODE a poursuivi sa réflexion sur l'accessibilité des informations (rapport officiel, etc.) et services (notamment les services sociaux) aux enfants, et sur les actions à mener dans ce cadre, en partenariat avec l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, dans le cadre de l'élaboration d'une Recommandation du Conseil de l'Europe sur les

droits de l'enfant et les services sociaux adaptés aux enfants. La CODE a proposé diverses modifications en septembre 2011.

#### **6.3.4. Violence**

Dans la lignée d'autres travaux déjà réalisés sur la fessée et l'autorité, la CODE a souhaité refaire un point sur cette question. Ce sujet sensible déchaîne les passions et suscite de nombreuses résistances. Toutefois, comme le précise Jean-Pierre Rosenczveig, juge des enfants français, pour aborder ce dossier, « il faut quitter l'émotionnel et le Café de commerce ». L'analyse a rappelé le contexte international, a fait l'inventaire des arguments en faveur et en défaveur d'une législation spécifique à l'encontre des punitions corporelles, et afin de réfléchir à l'opportunité de légiférer en la matière. Elle fut rediscutée par les membres et bénéficia également de la relecture critique de plusieurs d'entre eux.

Elle a été publiée en décembre 2011 et porte le titre de « Point de vue de la CODE sur les châtiments corporels ».

#### **6.3.5. Justice juvénile**

Le suivi des recommandations du Comité en matière de justice juvénile a également retenu l'attention de la CODE cette année, que ce soit dans le cadre de la diffusion du Rapport alternatif, de la publication d'une analyse ou de la participation à divers groupes de travail.

Une analyse y a été consacrée et fait un état des lieux sur l'enfermement des mineurs délinquants (juin 2011).

Les questions du dessaisissement et de l'enfermement des mineurs restent extrêmement préoccupantes et contraires aux recommandations du Comité des droits de l'enfant (un mineur ne peut être jugé comme un adulte et la détention doit être une mesure de dernier ressort). La CODE y est restée attentive.

Parallèlement, la CODE a participé à plusieurs réunions du groupe « Article 40 », ex-Think tank contre l'enfermement, (8 juin 2011 et 14 septembre 2011), de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme (13 octobre 2011, 4 novembre 2011, 24 novembre et 13 décembre).

Le 12 février 2011, la CODE a également rencontré Cédric Foussard de l'Observatoire International de la Justice Juvénile (OIJJ) afin de réfléchir aux collaborations possibles.

#### **6.3.6. Migration**

Depuis plusieurs années, la CODE est membre de la Plate-forme « Mineurs en exil », et participe, selon les périodes (et ses forces vives), plus ou moins activement à ses activités. Coordonnée par le Service Droit des Jeunes (SDJ), cette plate-forme a été mise en place afin de donner un statut de protection aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA), un groupe particulièrement vulnérable qui retient l'attention de la CODE depuis sa création. La Plate-forme a entre autres beaucoup milité pour l'instauration du système de tutelle des MENA.

Pour rappel, lors de l'assemblée générale du 17 novembre 2009, les membres de la Plate-forme ont voté l'élargissement de son objet social aux mineurs étrangers accompagnés. La Plate-forme veille donc désormais à la défense des droits et des intérêts de tous les mineurs étrangers en situation de séjour précaire, qu'ils soient MENA ou mineurs en famille.

Les mineurs étrangers (accompagnés ou non) qui arrivent en Belgique nécessitent une attention et un accueil spécifiques. Leur situation reste préoccupante à divers niveaux.

En particulier, les MENA se trouvent face à des problèmes d'envergure lors de leur arrivée et de leur séjour en Belgique. Ces problèmes concernent l'entrée sur le territoire et l'accueil (diverses discriminations et importante crise de l'accueil d'une manière générale), la tutelle (plusieurs améliorations au Service de Tutelle seraient nécessaires), le séjour (titre de séjour très précaire et « solution durable » souvent considérée par l'Office des étrangers comme un retour dans le pays d'origine), la scolarité (impossible inclusion dans le système scolaire, pas même dans une classe-passerelle, lorsque le MENA ne provient pas d'un pays en voie de développement), etc.

D'une manière générale, on constate une importante crise de l'accueil des étrangers en Belgique. Le pays souffre d'un manque substantiel de places en milieu ouvert (les associations et le réseau communautaire d'accueil évoquent la nécessité de 2.000 places supplémentaires). Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile FEDASIL vers lesquels les mineurs étrangers accompagnés peuvent être orientés dès leur arrivée sont saturés. Il s'ensuit que de nombreuses familles sont accueillies dans des conditions très précaires (notamment à l'hôtel, dans des conditions inadéquates, sans repas chaud, ni encadrement médical suffisant, etc.) ou se retrouvent dans la rue sans le moindre accompagnement.

Enfin, il faut relever que, malgré la création de solutions alternatives, telles que les « maisons de retour »<sup>15</sup>, la loi permet encore la détention des familles dans les centres fermés. Ces lieux sont totalement inadaptés aux enfants (absence de scolarité, vie en groupe, stress permanent, etc.).

Nos inquiétudes concernant les mineurs étrangers, accompagnés ou non, ont été relayées tout au long de l'année, par différents biais. La CODE a publié une analyse sur la détention des familles en situation irrégulière en novembre 2011.

Par ailleurs, au sein de la PF Mineurs en exil, nous avons participé au groupe de travail détention (réunions des 25 août 2011 et 5 octobre 2011) et participé à la journée d'étude du 26 octobre 2011 relative à la santé mentale des mineurs non accompagnés.

---

<sup>15</sup> Des unités d'habitation familiales ont été créées dans le cadre d'un projet-pilote des autorités belges. Dans ces logements, les familles sont accompagnées par un coach, employé par l'Office des étrangers, qui a notamment pour mission de convaincre les familles d'obtempérer à l'ordre de quitter le territoire et de faciliter leur retour ou leur transfert vers un autre pays ou accueil dans le pays. Notons que ces lieux sont considérés comme des lieux de détention au sens de la loi.

Enfin, la CODE a contribué à la publication « Etat des droits de l'Homme 2011-2012 » coordonnée par la Ligue des droits de l'Homme sous le titre « Détention d'enfants : des progrès et des craintes ». Ce rapport a été publié en février 2012.

### **6.3.7. Relations personnelles avec ses parents**

Cette année, la CODE a porté un intérêt tout particulier au droit à garder des relations personnelles de l'enfant avec ses parents. Rappelons qu'en 2008, la CODE avait publié un important dossier sur le sujet qui avait été publié dans le JDJ d'octobre 2008 sous le titre « Séparés par des barreaux. La situation des enfants dont les parents sont détenus ».

D'une part, la CODE a répondu à l'appel à projets intitulé « Les enfants de parents détenus. Le soutien aux enfants de 0 à 6 ans dont la mère est en prison » du Fonds Houtman en date du 29 avril 2011. Ce dossier a nécessité diverses recherches et contacts. Notre candidature avait retenu l'attention du Fonds qui nous avait convié à une réunion de sélection en août 2011. In fine, notre dossier n'a pas été accepté.

La CODE a participé à la Journée thématique du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies qui a porté sur le thème des enfants de parents détenus en prison et qui s'est déroulée à Genève le 30 novembre 2011. Une analyse intitulée « Journée de débat général du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies : les enfants de parents détenus » est parue en décembre 2011 et a été publiée dans le JDJ en 2012.

Notons que les recommandations de la CODE en ce qui concerne les enfants de parents détenus ont été reprises dans la liste des contributions sur le site du CRIN dans le cadre de la journée-débat sur les enfants de parents emprisonnés organisée par le Comité des droits de l'enfant.

Le 14 octobre 2011, la CODE a également co-signé une lettre ouverte adressée aux politiques relative à la crainte d'une nouvelle déclaration d'abandon (évoquée par la Ministre de l'Aide à la jeunesse dans un dossier de presse), en collaboration avec ATD Quart Monde et Luttes Solidarités Travail (LST).

Suite à cet envoi, nous avons été invités à rencontrer la Ministre Huytebroeck et à discuter des craintes du secteur. Nous avons recommandé que soit évalué ce qui est mis en place aujourd'hui afin que, lorsqu'un enfant est placé, le lien avec les familles d'origine soit effectivement préservé. Force est de constater qu'il reste encore un grand chemin à parcourir. Nous continuerons à suivre ce dossier avec une attention particulière.

### **6.3.8. Enseignement et accueil extrascolaire**

Notre Rapport alternatif sur l'application de la Convention nous a également donné l'occasion de rappeler qu'en Belgique, les droits de l'enfant sont loin d'être respectés en matière d'enseignement et de temps libre.

En particulier, bien que plusieurs décrets de la Communauté française (nouvelle Fédération Wallonie Bruxelles) précisent que l'égalité des chances compte parmi les missions de l'école, l'enseignement y reste très largement inégalitaire, et



l'école a toujours un coût pour les familles. La situation scolaire des enfants de familles pauvres est particulièrement catastrophique, et s'explique par plusieurs facteurs : conditions de vie difficiles, manque de ressources culturelles, difficultés pour faire face aux frais scolaires, relations difficiles ou inexistantes entre la famille et l'école, etc. Très tôt, parfois dès l'enseignement maternel, l'accrochage scolaire des enfants pauvres est difficile.

Parallèlement, la Belgique reste un des pays les plus ségrégationnistes de l'OCDE<sup>16</sup> en matière d'intégration des élèves porteurs de handicap. Ceci étant dit, en Fédération Wallonie-Bruxelles, un récent décret propose une série de mesures visant à favoriser l'intégration des enfants handicapés dans l'enseignement, à simplifier les dispositions administratives et à apporter une aide à tous les élèves à besoins spécifiques. Nous espérons qu'il s'agit là d'une avancée qui sera mise en œuvre.

Cette année, nous avons suivi avec attention le processus du décret-inscriptions et assisté à une présentation de la Ministre de l'Enseignement Marie-Dominique Simonet le 1<sup>er</sup> février 2011. Nous avons pris connaissance à cette occasion de l'existence d'une marguerite créée par le secteur associatif (DGDE, Infor-Jeunes, etc.) qui évoquait le travail de la CODE et plus particulièrement une analyse sur la gratuité scolaire. Cet outil est d'ailleurs largement utilisé.

Nous avons aussi assisté le 9 novembre 2011 à la présentation par Badje du projet « l'extrascolaire sans barrière », projet dont le but est de favoriser l'accessibilité des activités aux enfants issus de familles pauvres et promouvoir le droit de l'enfant au repos, aux loisirs et à la culture.

### **6.3.9. Aide à la jeunesse et famille**

Cette année, la CODE a été attentive à différentes questions en lien avec l'aide à la jeunesse et les familles, ce qui nous a notamment permis d'élargir notre champ d'analyse. Plusieurs thèmes ont fait l'objet de réflexions et de publications (sur notre site Internet, sous la forme d'analyses, ainsi que dans des revues spécialisées).

Le 28 janvier 2011, la CODE a co-organisé avec le SDJ, DEI, Jeunesse et Droit et la Ligue des droits de l'Homme une journée d'étude à Namur intitulée « responsabilité individuelle vs déresponsabilisation collective. Jeune et responsable ? ».

A cette occasion, la CODE a diffusé plusieurs analyses en lien avec ce thème. Elle a aussi animé et réalisé le PV de l'atelier relatif aux réseaux dans l'aide à la jeunesse, qui a donné lieu à une publication pour l'éducation permanente et dans le Journal du droit des jeunes (JDJ) sous le titre « Le travail en réseau dans le secteur de l'aide à la jeunesse : pour le meilleur ou pour le pire ? » en juillet 2011.

La question de l'accompagnement des parents (appelé « appui » ou « soutien à la parentalité » par certains) dans la perspective des droits de l'enfant a fait l'objet de nombreuses lectures et réflexions. Un dossier sur le soutien à la

---

<sup>16</sup> Organisation de Développement et de Coopération Economique.

parentalité est en cours et une première analyse a été publiée en juin 2011 sous le titre « Définition et historique du concept de parentalité ». Une seconde intitulée « La parentalité en pratique » est parue en novembre 2011.

Enfin, en octobre 2011, la CODE a aussi cosigné une lettre aux responsables politiques réalisée par ATD Quart Monde et Luttés Solidarité Travail (LST) concernant la crainte d'un retour de la déclaration d'abandon, qui toucheraient les enfants placés dont les parents se seraient désintéressés. Suite à ce courrier, nous avons rencontré la Ministre Huytebroeck le 15 novembre. Ce rendez-vous fut notamment consacré au droit de garder des liens avec les familles d'origine et les lacunes actuelles du système.

### **6.3.10. Santé**

Les inégalités des enfants en matière de santé font l'objet d'une grande attention de la CODE, en particulier depuis son étude 2009, qui, pour rappel, s'intitulait « La pauvreté nuit gravement à la santé des enfants ». Nous y soulignons notamment que, dès la naissance, les enfants de familles précarisées ont une moins bonne santé, et que la pauvreté a des effets à long terme sur la santé.

En mai 2011, la CODE a participé à un congrès international intitulé « Santé mentale et Justice des mineurs : 'S'il te plaît, dessine-moi ton enfer'. Adolescence, violence, troubles psychiques et soins obligés », ainsi qu'à un colloque s'attachant à la santé mentale des mineurs étrangers non-accompagnés (26 octobre 2011, organisé par le Plate-forme Mineurs en exil).

La question spécifique des assuétudes fait l'objet d'une attention grandissante de la part de la CODE. Nous y avons consacré une section dans le Rapport alternatif, et avons publié en mai 2011 tout un dossier sur les jeunes et l'alcool sous les titres suivants :

1. « Dossier LES JEUNES ET L'ALCOOL : 1. La réglementation en vigueur » ;
2. « Dossier LES JEUNES ET L'ALCOOL : 2. La consommation en pratique » ;
3. « Dossier LES JEUNES ET L'ALCOOL : 3. Prévention et recommandations ».

### **6.3.11. Médias et consommation**

Les liens entre droits de l'enfant et médias et consommation ont également été étudiés par la CODE en 2011.

Une analyse intitulée « Internet et les jeunes. Le cas particulier de Facebook » a été publiée en septembre 2011 et sera poursuivie en 2012 par une analyse sur le harcèlement sur Internet et une autre sur la représentation des enfants et des jeunes dans les médias.

Les médias et la consommation faisant de plus en plus partie de l'environnement, y compris de celui des enfants et des adolescents, la CODE y sera forcément encore plus attentive à l'avenir.

### **6.3.12. Coopération au développement**

Enfin, la coopération au développement a également compté parmi nos thèmes de travail à différents moments pendant cette année : Promotion du Rapport alternatif, campagne d'UNICEF Belgique en faveur de l'éducation dans les urgences, etc.



## **6.4. Travail en réseau et participation à divers groupes de travail**

La CODE travaille en réseau avec ses associations membres, mais aussi avec toute une série d'institutions et d'associations actives en matière de droits de l'enfant en Belgique.

Plus précisément, ce travail en réseau s'établit de manière régulière avec des institutions publiques comme la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE), l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) ou encore, le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE). Des collaborations et prises de contact ont aussi eu lieu ponctuellement comme cette année avec le Fonds Houtman.

Ce travail en réseau s'établit aussi avec diverses associations généralistes ou spécialisées en matière de droits de l'enfant. Dans ce cadre, la CODE participe à divers groupes de travail. Ainsi, cette année, la CODE a suivi et participé aux travaux de différents groupes de travail, respectivement dans le cadre de la Plate-forme Mineurs en exil (groupe de travail relatif à l'évaluation du décret Classes passerelles), du projet « L'École en questions », de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme, du groupe « Article 40 », et du projet « What do you think ? ».

Nous sommes aussi membre de deux réseaux internationaux, le Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN) et le Groupe des ONG pour l'application de la Convention des droits de l'enfant.

Ci-après, nous rappelons le contexte général de nos participations, celles-ci étant également évoquées dans d'autres sections du présent rapport.

### **6.4.1. Commission nationale pour les droits de l'enfant**

La CODE participe aux travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant (CNDE). Elle en est membre avec voix consultative.

Dans un premier temps, elle a également été membre du Bureau (gestion journalière). Mais suite à la réunion du 29 janvier 2009 des membres de l'Assemblée générale de la CODE, il a été décidé à l'unanimité que la CODE démissionnait de son mandat au sein du Bureau de la Commission nationale pour les droits de l'enfant<sup>17</sup>. Nous pensons en effet pouvoir jouer un rôle plus utile en tant que membre ordinaire de la CNDE.

La CNDE est dans une période d'évaluation de son action et fait l'objet d'un audit externe. Son travail est dès lors « au ralenti ».

La CODE a été entendue le 10 novembre 2011 par une chercheuse de l'ULg en ce qui concerne cet audit externe qui s'est clôturé début 2012<sup>18</sup>.

---

<sup>17</sup> Voyez le rapport d'activités précédent pour les détails.

<sup>18</sup> Voyez plus d'infos ci-dessus.

#### **6.4.2. Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française**

La CODE participe aux travaux du Groupe de suivi permanent de la Convention des droits de l'enfant de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ) (réunions du 31 mars 2011, 14 octobre 2011, 28 octobre 2011).

La CODE a également participé à la réflexion sur l'adaptation des services sociaux aux besoins des enfants suite à une demande du Conseil de l'Europe et a formulé divers commentaires ce concernant.

La CODE a, en particulier, fait partie du comité d'accompagnement d'une recherche visant à rendre les dernières Observations finales adaptées aux enfants ou « childfriendly » (réunions des 8 février 2011, 3 mars 2011, 28 mars 2011, 17 mai 2011, 5 décembre 2011). Cette recherche sera publiée en 2012.

#### **6.4.3. Délégué général aux droits de l'enfant**

Cette année encore a été marquée par une bonne collaboration avec le service du Délégué général aux droits de l'enfant notamment dans le cadre du suivi de la promotion de nos rapports alternatifs respectifs.

Nous avons aussi collaboré avec le service du Délégué général pour l'évaluation du plan d'actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles approuvé le 20 novembre 2011, ainsi que pour l'organisation du Festival des droits de l'enfant qui s'est déroulé ce même jour à Bruxelles.

Pour rappel, la CODE fait partie du Comité consultatif du Délégué. Ce comité est composé d'acteurs représentatifs des secteurs d'activités des droits de l'enfant et a pour objectif de mener des réflexions générales ou plus pointues sur des thématiques des droits de l'enfant. La CODE y est représentée par Frédérique Van Houcke. Elle a participé aux réunions des 16 mai et 3 octobre 2011.

#### **6.4.4. Fonds Houtman (ONE)**

La CODE a répondu à l'appel à projets intitulé « Les enfants de parents détenus. Le soutien aux enfants de 0 à 6 ans dont la mère est en prison » du Fonds Houtman et a déposé un dossier de candidature en date du 29 avril 2011.

Nous avons été retenus dans le cadre d'une pré-sélection et avons été entendus le 22 août par le Comité de sélection. Ce dossier a nécessité des recherches et a permis de divers contacts. Nous avons toutefois appris le 29 août que notre dossier n'avait pas été retenu.

#### **6.4.5. Kinderrechtencoalitie Vlaanderen**

La CODE travaille en étroite collaboration avec son homologue néerlandophone, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen (KIRECO), pour toutes les questions fédérales et pour l'élaboration du Rapport alternatif.

Cette année, nous avons travaillé de concert à différents niveaux, comme par exemple, lors de notre participation active à l'Open forum relatif à la mendicité (8 décembre 2011) et, tout au long de l'année, au suivi des travaux de la Commission nationale pour les droits de l'enfant.

#### **6.4.6. Group des ONG et CRIN**

La CODE est membre du Groupe des ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant qui est une coalition d'organisations internationales et non-gouvernementales travaillant ensemble afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention. Le « Liaison Unit » du Groupe des ONG soutient la participation des ONG, particulièrement celle des coalitions nationales, dans le processus de rapportage au Comité sur les droits de l'enfant. Il soutient également ces ONG/coalitions dans d'autres activités en relation avec la mise en œuvre de la Convention. Cette association est basée à Genève.

La CODE est aussi membre du Réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN), réseau mondial indépendant et non-partisan qui facilite l'échange d'informations concernant les droits de l'enfant entre les acteurs impliqués dans la réalisation et la mise en pratique de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : organisations non-gouvernementales (ONG), organes des Nations Unies, organisations inter-gouvernementales (OIG), institutions académiques, et autres professionnels du milieu des droits de l'enfant. Cette association siège à Londres.

Le Réseau compte plus de 1400 organisations membres dans plus de 130 pays.

#### **6.4.7. Euronet - Eurochild**

De 2007 à 2009, conscients de l'importance d'être informé et d'agir au niveau européen, la CODE a été membre d'EURONET (European Children's Network), réseau européen d'associations actives en matière de droits de l'enfant. La Kinderrechencoalitie Vlaanderen en a également été membre.

EURONET a été dissous le 18 mai 2009 pour des motifs financiers (manque de subsides structurels) et structurels (manque d'investissement des membres).

Le 7 juillet 2009, nous avons rencontré Jana Hainsworth d'EUROCHILD, qui constitue également un réseau européen actif en matière de droits de l'enfant. Depuis, nous réfléchissons à la possibilité d'en devenir membre, et Jana Hainsworth, secrétaire générale d'EUROCHILD, a été invitée à la réunion de la CODE du 8 décembre 2009 pour présenter les activités d'EUROCHILD aux membres.

Cette question a été plusieurs fois débattue et finalement tranchée lors de la réunion du 6 mai 2010. Il a été décidé de ne pas répondre positivement à la proposition d'adhésion, à ce stade en tous cas, principalement par manque de temps pour pouvoir suivre utilement les travaux. Quoi qu'il en soit, nous restons convaincus de la nécessité du lobby en faveur des droits de l'enfant au niveau européen et nous restons informés des travaux d'EUROCHILD par mail. Ceci peut évoluer en fonction des forces disponibles à la CODE.

#### **6.4.8. Plate-forme « Mineurs en exil »**

Coordonnée par le Service Droit des Jeunes, la plate-forme bilingue « Mineurs en exil » vise à donner un statut de protection aux mineurs étrangers accompagnés et non accompagnés (MENA).

En font aujourd'hui partie : ADDE, ADP (Aide aux personnes déplacées), Aïcha ASBL, AMO AtMOsphères, Atout jeunes, Beweging voor kinderen zonder papieren, CADE (Petit Château), Caritas International Belgique, CBAR, Centre El Paso, Centre pour l'égalité des chances, CIRE, CODE, COO NOH, De Acht vzw, De grens, Délégué général aux droits de l'enfant, Esperanto, Exil Centre Psycho-médico-social, HCR, Jesuit Refugee Service Belgium, Kinderrechtencoalitie Vlaanderen, Kinderrechtencommissariaat, Ligue des droits de l'Homme, Mentor Escale, Minor Ndako, Service du Droit des Jeunes, SESO, SOS jeunes, UNICEF Belgique, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, vzw Gardanto.

Lors de l'Assemblée générale du 17 novembre 2009, il a été décidé que la Plate-forme s'occuperait tant des MENA que des mineurs accompagnés. La Charte a été rediscutée et modifiée. Une nouvelle structuration de la Plate-forme a également été réalisée. La Plate-forme comporte désormais quatre groupes de travail : le groupe MENA, le groupe détention et alternatives, le groupe accueil et le groupe scolarité.

Cette année, la CODE a participé au groupe de travail relatif à la détention (25 août 2011, 5 octobre 2011). La CODE a également participé à la journée d'étude du 26 octobre 2011 relative à la santé mentale des mineurs non accompagnés.

#### **6.4.9. Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme**

Cette année, la CODE a suivi les travaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme via la participation d'Aurore Dachy à ses réunions (13 octobre 2011, 4 novembre 2011, 24 novembre 2011 et 13 décembre 2011). Notons que du point de vue de la Ligue, Aurore Dachy y participe à titre personnel. En effet, pour pouvoir garantir leur liberté d'action, les commissions ne peuvent être constituées par des associations.

Actuellement, les axes de travail principaux de la Commission Jeunesse de la Ligue des droits de l'Homme sont notamment la justice des mineurs, le stage parental, le décret mixité, les contrats de sécurité, la détention des mineurs étrangers en centres fermés, l'enfermement des mineurs délinquants, la déontologie dans les lieux d'enfermement, les jeunes et la vidéosurveillance, les jeunes et l'exclusion, les jeunes et la police ainsi que la psychiatisation des mineurs.

#### **6.4.10. Groupe Article 40 (ex-Think tank contre l'enfermement)**

La CODE fait partie du groupe de travail informel contre la banalisation de l'enfermement des mineurs délinquants, appelé « Groupe Article 40 » (ex-Think tank contre l'enfermement) en référence à l'article 40 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ce groupe de travail a vu le jour fin 2008.



En font actuellement partie : DEI Belgique section francophone, le Conseil de la Jeunesse, le Kinderrechtencommissariaat, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Ligue des droits de l'Homme, la CODE, ainsi que diverses personnalités académiques.

Le groupe s'est peu réuni cette année. La CODE a participé à la réunion du 8 juin 2011 et 14 septembre 2011 et a contribué à son Manifeste et à son argumentaire (en cours de finalisation à l'heure actuelle).

Le contexte est le suivant : au départ, il a été constaté que le nombre de places en milieu fermé était en constante augmentation, tant du côté néerlandophone que francophone, particulièrement depuis l'ouverture du centre Everberg en 2002. Une réflexion à plus long terme est apparue nécessaire, en prenant en considération toutes les dimensions du problème. Plus précisément, ce « réservoir d'idées » que constitue le Groupe « Article 40 » veut agir dans une perspective à plus long terme en réfléchissant de manière approfondie.

#### **6.4.11. What do you think?**

La CODE soutient le projet « What do you think ? » (WDYT), coordonné par UNICEF Belgique, qui vise à développer la participation des jeunes les plus vulnérables.

En 2011, WDYT a réalisé une recherche participative sur la pauvreté en lien avec l'éducation.

#### **6.4.12. Autres partenaires associatifs et académiques**

Pour terminer, voici une liste non-exhaustive de nos partenaires associatifs et académiques principaux, outre les membres de la CODE, et ceux cités plus haut, qui ont entre autres participé à l'élaboration du Rapport alternatif :

- Centre d'intégration social le Foyer ;
- CGé (Changements pour l'Égalité) ;
- Culture et Démocratie ;
- Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle asbl ;
- Infor-Drogues ;
- Ligue des droits de l'enfant ;
- Observatoire international de justice juvénile (OIJJ) ;
- Plate-forme Mineurs en exil ;
- Plate-forme Prévention SIDA ;
- Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- Service Droit des Jeunes (SDJ) ;
- Université des Femmes ;
- Madame Myriam De Spiegelaere, Directrice scientifique de l'Observatoire bruxellois de la Santé et du Social ;
- Monsieur Jacques Fierens, Avocat et Professeur aux Universités de Namur et de Liège ;
- Madame Sabine Finzi, consultante indépendante en gestion de la diversité ;
- Monsieur Philippe Tremblay, chercheur au sein de la Faculté des sciences psychologiques et de l'éducation de l'Université Libre de Bruxelles.



## **6.5. Information sur les droits de l'enfant**

La CODE a pour mission de « développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation en matière de droits de l'enfant ». Elle réalise diverses activités pour ce faire.

### **6.5.1. Festival des droits de l'enfant**

La CODE a été invitée par le Cabinet du Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles à participer à l'organisation d'un Festival des droits de l'enfant le 20 novembre 2011. Ce comité d'accompagnement était composé de représentants du Cabinet, de l'OEJAJ, du DGDE, de Badje et de la CODE. Il s'est réuni à plusieurs reprises afin de définir le programme (notamment diverses activités culturelles), la communication, le déroulement d'un Village des droits de l'enfant, etc. L'organisation pratique de la fête fut réalisée par un prestataire technique désigné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2011, la CODE a participé à diverses réunions dans ce cadre (16 août, 13 septembre, 5 octobre, 18 octobre, 24 octobre, 9 novembre).

Ce Festival des droits de l'enfant s'est déroulé le 20 novembre, jour d'anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et journée internationale des droits de l'enfant, à Bruxelles dans l'espace Flagey et les théâtres Lumen et Marni.

Il fut un grand succès en termes de participation du grand public, d'intérêt du programme (théâtre, concerts, films, etc.) et de qualité des animations dans le Village des droits de l'enfant auquel divers membres de la CODE ont participé (Badje, Conseil de la Jeunesse, Plan Belgique, UNICEF Belgique).

Divers points peuvent toutefois encore être améliorés (notamment timing d'organisation) et une évaluation est en cours.

Le projet du Cabinet du Ministre-Président est d'organiser chaque année une fête populaire des droits de l'enfant aux alentours du 20 novembre dans diverses villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **6.5.2. Présentations diverses**

Afin de mettre en œuvre leur mission d'information et de sensibilisation sur les droits de l'enfant, les permanentes ont également effectué plusieurs présentations, tout au long de l'année. Citons :

- 22 février 2011, Rencontre-débat après la pièce « Mon petit poucet », débat sur le thème : quelle est la situation actuelle en matière de droits de l'enfant ? » avec le comédien Dieudonné Kabongo ;
- 12 mai 2011, Réunion avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative au plan d'action ;
- 6 juin 2011, Réunion organisée par le Cabinet du Ministre de l'enfance sur le lien entre droits de l'enfant et les matières communautaires et régionales en vue du plan d'action.

Nous faisons le maximum pour répondre aux demandes extérieures, bien que nous ne sachions pas répondre à toutes les sollicitations faute de temps. Une part importante de nos activités y est d'ailleurs consacrée, notamment dans un objectif d'éducation permanente.

## 6.6. Collecte et passage d'informations

Un rôle important de la CODE consiste en la récolte et la transmission d'informations, qui se réalisent notamment via mails, la CODE répercutant auprès de ses membres ou d'autres acteurs intéressés diverses informations de fond, actualités et événements relatifs aux droits de l'enfant. Dans ce cadre, notre site Internet est un outil important.

Le passage d'informations se réalise aussi lors des réunions de la CODE ; il fait d'ailleurs l'objet d'un point à part entière de l'ordre du jour de chacune d'entre elles.

En 2011, outre sa participation à plusieurs groupes de travail<sup>19</sup>, la CODE a participé à diverses rencontres et conférences dans l'objectif de récolter des informations, mais aussi d'élargir ses contacts et son réseau. La CODE a également rencontré différents experts dans l'objectif de nourrir ses analyses.

Enfin, dans un souci de diffusion et de sensibilisation, la CODE veille à être disponible pour toute demande d'information émanant d'associations, d'administrations, de parlementaires, de bureaux d'étude de partis politiques, de citoyens, etc.

Les travaux de la CODE sont aussi cités ou utilisés par d'autres. Citons la Marguerite publiée par Infor Jeunes, le Délégué général aux droits de l'enfant et d'autres acteurs à l'occasion de la dernière procédure d'inscription scolaire dans le secondaire.

### 6.6.1. Participation à divers conférences, journées d'étude, formations, etc.

Pour la période concernée, on retiendra notamment :

- 28 janvier 2011, Namur, « Responsabilité individuelle vs déresponsabilisation collective. Jeune et responsable ? », co-organisé par SDJ, DEI, Jeunesse et droits, Ligue des droits de l'Homme et CODE ;
- 1<sup>er</sup> février 2011, Bruxelles, « Présentation du nouveau dispositif du décret inscriptions », par la Ministre Marie-Dominique Simonet ;
- 3 mars 2011, Présentation d'En ligne directe, blog du DGDE et du livre « A moi : les limites de ma liberté » ;
- 4 mars 2011, Louvain-la-Neuve, « Journée d'étude sur les 20 ans du décret de l'aide à la jeunesse de 1991 » ;
- 17 mars 2011, Bruxelles, colloque « Encore jeunes et déjà parents » ;
- 17 mars 2011, Bruxelles, « Les pauvres font de la politique ».
- 2 avril 2011, Bruxelles, semaine thématique « Liberté, égalité, sécurité : Atelier Protect/Protest » ;
- 16 mai, Comité consultatif du Délégué général aux droits de l'enfant ;
- 19-20 mai 2011 : Congrès international « Santé mentale et justice des mineurs : « S'il te plaît dessine-moi ton enfer » Adolescence, violence, troubles psychiques et soins obligés ;
- 8 juin 2011, Formation « Jeunesse, immigration et délinquance », CFS asbl ;

---

<sup>19</sup> Voir ci-dessus : le point 6.4.

- 30 juin, conférence de presse « Les jeunes, un danger vraiment ?, Ligue des droits de l'Homme ;
- 4-8 juillet 2011, Université d'été « Droits de l'enfant et médias » ;
- 30 septembre 2011, Journée-débat du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, « Les droits des enfants dont les parents sont emprisonnés » ;
- 21 octobre 2011, « Le bruit des os qui craquent », Théâtre et débat, Théâtre de poche en collaboration avec diverses associations, la CODE, DEI, etc. ;
- 26 octobre 2011, Journée d'étude « Santé mentale et mineurs non accompagnés », par la Plate-forme Mineurs en exil ;
- 9 novembre 2011, Présentation du projet « L'extrascolaire sans barrière », Badje ;
- 8 décembre 2011, Open forum sur les réponses à apporter à la mendicité des mineurs, Kinderrechtcoalitie.

### 6.6.2. Rencontres

Sans être exhaustif, pour cette année 2011, citons également les **rencontres** suivantes en 2011 :

- 10 janvier, Dominique Danau, de SAGO Research, Evaluation and Consultancy (audit d'Eurochild) ;
- 10 février, Benoît Van Keirsbilck, administrateur et créateur de la CODE, en vue d'une analyse sur l'histoire de la CODE ;
- 17 février, Cédric Foussard de l'Observatoire international de la justice juvénile ;
- 17 février, Benoît Van den Meerschen, ancien administrateur de la CODE et Président de la Ligue des droits de l'Homme, en vue d'une analyse sur l'histoire de la CODE ;
- 28 février, Guy De Baker, coordinateur d'Alternatives familiales ;
- 11 mars, Julie Billaud, doctorante de Lausanne, concernant le Rapport UPR ;
- 5 avril, Christian Dufour, Les enfantastiques ;
- 12 mai, Brançois Bulon, recherche information pour les jeunes (Ulg) ;
- 27 mai, Gaëlle Busschaert, UNICEF Belgique, screening sur la pauvreté ;
- 6 juin, Cabinet Nollet de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne les plans d'action communautaires et régionaux ;
- 3 octobre, Patrick Denis, Inspecteur de l'Education permanente ;
- 7 octobre, Jean-Pierre Coenen, Président de la Ligue des droits de l'enfant ;
- 10 octobre, Françoise De Boe, Service de lutte contre la pauvreté ;
- 24 octobre, Geneviève Bazier et le service étude et stratégie de l'ONE ;
- 10 novembre, Natasja Wartel, Lentic (ULg), audit sur la CNDE ;
- 15 novembre, préparation de la réunion avec la Ministre Evelyne Huytebroeck avec le Service de lutte contre la pauvreté, avec ATD Quart monde et LST ;
- 15 novembre, Ministre de l'aide à la jeunesse, Evelyne Huytebroeck, en collaboration avec ATD Quart Monde, LST et le Service de lutte contre la pauvreté.

### 6.6.3. « On parle de nous... »

Le travail de la CODE est utilisé par d'autres dans divers cadres. En voici quelques illustrations :

Des sites Internet de plus en plus nombreux proposent des liens vers celui de la CODE. Ce sont ceux de nos membres et partenaires, bien entendu, mais d'autres

sites sont aussi concernés. Ainsi, le portail officiel [belgium.be](http://belgium.be) propose une rubrique famille/enfants/droits de l'enfant reprenant une dizaine de sites Internet. Le premier est celui de la CODE. D'ailleurs, à titre d'illustration, pour la période allant d'octobre 2009 à avril 2011, nos données indiquent 518 visites du site de la CODE au départ du site [belgium.be](http://belgium.be). Des liens vers notre site existent aussi sur le site de la Fédération wallonie-Bruxelles<sup>20</sup> ou sur le site officiel de la Région de Bruxelles-Capitale [www.bruxelles.irisnet.be](http://www.bruxelles.irisnet.be), sur celui d'enseignement.be, d'Infor Jeunes, etc.

De plus, certaines de nos publications sont évoquées dans des forums, par exemple celui de « Au féminin », dans le cadre d'un échange entre internautes sur l'hébergement d'enfants de parents séparés (octobre 2010).

Parallèlement, plusieurs supports professionnels reviennent sur les publications de la CODE. Il s'agit de : Alter Educ, Bulletin du Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (Genève), Contact (journal périodique du Comité de contact des organismes de jeunesse), Eduquer (Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente), Kluwer, le Journal du Droit des Jeunes (JDJ). Une récente action d'information relative au « Décret inscriptions »<sup>21</sup>, à l'initiative de divers partenaires (Infor Jeunes, Service Droit des Jeunes (SDJ), Délégué général aux droits de l'enfant, etc.) fait également référence au travail d'analyse de la CODE.

Interrogé lors de l'évaluation du contrat-programme de l'éducation permanente, les associations membres de la CODE témoignent de ce que le travail de la CODE est un excellent matériel de réflexion et d'action pour leur propre association. Il est utilisé par des tiers (membres ou non) dans le cadre de l'élaboration de fiches pédagogiques, d'articles, etc. Les relais sont nombreux : experts, parlementaires, formation des enseignants, associations à un niveau international, etc. Les membres témoignent de ce que les analyses de la CODE constituent de bonnes synthèses de problématiques particulières liées aux droits de l'enfant et y renvoient régulièrement les personnes, étudiants etc. qui les consultent sur le sujet. Le Rapport alternatif sur les droits de l'enfant a également enrichi leurs réflexions.

---

<sup>20</sup> La page suivante cite les travaux de la CODE : <http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=553>

<sup>21</sup> Il s'agit d'un document informatif (prenant la forme d'une marguerite) publié en mars 2011.





## 6.7. Communication

### 6.7.1. Site Internet

Depuis octobre 2009, nous avons mis en ligne une nouvelle version du site Internet [www.lacode.be](http://www.lacode.be) (initialement créé en septembre 2003). En moyenne, il bénéficie de 73 visites par jour.

Cette modernisation de notre site a poursuivi l'objectif de le rendre plus dynamique, accessible et complet. La page d'accueil a sensiblement changé puisqu'elle propose des actualités, un agenda, un focus et les publications de la CODE. Le graphisme a également été modifié.

Notre site présente des informations sur la CODE et ses membres, un agenda d'activités qui se déroulent en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant (en Belgique principalement), des actualités, nos publications, de la documentation et des liens vers d'autres acteurs ou institutions utiles. Ce site s'adresse tant aux professionnels qu'au grand public. Par ce biais, nous espérons œuvrer pour une sensibilisation plus large des principes défendus par la Convention des droits de l'enfant.

D'une manière générale, la CODE y est clairement présentée, en mettant en exergue ses missions, son équipe, sa charte, ses membres, ses collaborations extérieures, et ses subsides.

La rubrique « Publications » comprend toutes les analyses et études de la CODE. Elle se présente par thématique et fournit une large base d'informations relatives aux droits de l'enfant.

Les sous-dossiers des « Publications » sont les suivants :

- Accueil, extrascolaire et temps libre
- Adoption et origines
- Aide et protection de la jeunesse
- Communiqués de presse et lettres ouvertes
- Coopération au développement
- Culture
- Droit international
- Droits de l'enfant
- Education aux droits de l'enfant
- Enfants de parents détenus en prison
- Enseignement
- Famille
- Interpellations politiques
- Médias
- Migration
- Participation des enfants
- Pauvreté et mendicité
- Politique générale des droits de l'enfant
- Rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant
- Santé

- Violence

La rubrique « Documentation » fournit au visiteur des informations générales concernant les droits de l'enfant (textes « officiels », divers rapports généraux, etc.).

Tous les documents évoqués dans le présent rapport d'activités sont disponibles sur notre site Internet.

Ce site est plus particulièrement ouvert au public via les rubriques « Actualités »<sup>22</sup> et « Agenda ». La rubrique « Actualités » reprend notamment l'information relative à de nouveaux sites, la sortie de livres ou films en lien avec les droits de l'enfant, des campagnes de nos membres et partenaires, etc. De son côté, la rubrique « Agenda » annonce les colloques, débats, journées d'étude, formations, etc. ayant les droits de l'enfant comme fil rouge. Notons que toute association peut nous contacter pour la mise en ligne d'informations pertinentes. Nous souhaitons ainsi que notre site soit un carrefour d'informations en ce qui concerne les droits de l'enfant.

Cette année, notre site Internet a connu une bonne visibilité (73 visites par jour en moyenne, avec des pics de 174 visites sur une journée), qui correspond à l'augmentation significative des informations qui y sont disponibles, tant au niveau des activités présentées dans l'agenda, des actualités et des nombreux dossiers. Nous nous en réjouissons.

A ce jour, tous documents confondus, la section relative aux publications est la plus visitée (36,2% des visites). Viennent ensuite celles relatives aux actualités (18,3%), à l'agenda (16,4%) et à la présentation de la CODE (16,1%). Les thèmes des publications de la CODE les plus visitées concernent respectivement la pauvreté et la mendicité (4,7 %, ce qui correspond à près de 1500 internautes depuis la mise en ligne du nouveau site, en 2009), les rapports et interpellations aux politiques (4,5 %), l'adoption et les origines personnelles (3,6 %), l'aide et la protection de la jeunesse (3,6 %), ainsi que les droits de l'enfant d'une manière générale (3,2 %).

Notons enfin que de nombreux sites Internet proposent des liens vers celui de la CODE. Ce sont ceux de nos membres et partenaires mais également d'autres partenaires ou institutions (voir ci-dessus).

Des liens vers notre site existent aussi sur le site officiel de la Région de Bruxelles-Capitale [www.bruxelles.irisnet.be](http://www.bruxelles.irisnet.be), sur celui d'enseignement.be, d'Infor Jeunes, etc.

### **6.7.2. Informations aux membres**

La CODE envoie et transfère très régulièrement des informations aux membres par mail.

Constatant que parfois, ces mails étaient très nombreux, nous avons pris l'initiative de rassembler dans une « feuille d'infos des droits de l'enfant » les

---

<sup>22</sup> En moyenne, une dizaine d'actualités sont disponibles sur le site de la CODE.

informations non urgentes et émanant d'autres acteurs que les membres pour éviter une surcharge de mails et également afin que l'information « droits de l'enfant » soit plus directement accessible aux membres, le tri étant réalisé parmi les autres informations.

Cette lettre d'information est envoyée tous les vendredis depuis fin septembre 2011.

Une réflexion est menée sur l'opportunité de réaliser une lettre d'informations au départ des informations contenues sur notre site internet grâce au programme SPIP, qui remplacerait éventuellement la lettre d'informations, qui est aujourd'hui réalisée manuellement.

### **6.7.3. Logo**

Depuis mars 2011, une réflexion a été menée pour renouveler notre logo avec le graphiste Pascal-Emmanuel Lambiotte (société Inoctavo). Plusieurs réunions ont été consacrées à cet objectif.

Il nous a proposé un logo qui a rapidement retenu l'attention des membres. Des discussions ont porté sur les couleurs de celui-ci et nous avons opté pour du bleu et de l'orange, couleurs rappelant celles du site internet (et de notre homologue la Kireco).

Ce travail a été finalisé en novembre 2011.

### **6.7.4. Dépliant**

En vue de l'évènement du 20 novembre 2011, le Festival des droits de l'enfant, la CODE a demandé à Inoctavo de réaliser un dépliant sur les activités et les sujets de préoccupation de la CODE.

Des informations générales qui concernent la Convention, l'établissement de rapports à destination du Comité, etc. sont aussi proposées. Ce texte a été discuté avec les membres.

Cet outil sera largement diffusé auprès des membres, ses partenaires et de toute personne intéressée.



## **7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES**

A la lecture de ce rapport, le bilan de cette année bien remplie nous apparaît très positif à divers niveaux.

L'année 2011 a été consacrée à la poursuite de la promotion du Rapport alternatif, cœur des activités de la CODE et fruit d'un travail collectif avec nos membres, la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen et d'autres partenaires privilégiés.

Nous avons également suivi le travail de réalisation du Plan d'actions 2011-2014 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui a été déposé le 20 novembre 2011.

Nous avons collaboré à l'organisation du Festival des droits de l'enfant, grand évènement populaire à destination des enfants qui s'est déroulé le 20 novembre 2011 à Bruxelles.

Nous avons également poursuivi nos activités d'éducation permanente, l'impact de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a constitué notre étude 2011.

Comme précédemment, nos actions d'éducation permanente ont été réalisées grâce à une bonne collaboration de nos membres, mais aussi de partenaires extérieurs. Cette année, notre contrat-programme (2007-2011) a été longuement évalué par la CODE elle-même, ainsi que par les instances de l'Education permanente. Cette évaluation se conclut positivement par la poursuite d'un nouveau contrat-programme pour la période 2012-2017, ce qui constitue une excellente nouvelle tant en terme de reconnaissance de notre travail que de perspectives financières.

Nous avons poursuivi nos participations à plusieurs groupes de travail et nos collaborations avec divers organes institutionnels et non institutionnels.

Cette année fut riche en contacts variés et nous a permis de renforcer notre réseau grâce à d'étroites collaborations. Notre réseau est solide et dynamique, et reconnu comme tel.

Notre expertise s'est aussi élargie à de nouveaux domaines (les jeunes et l'alcool, les jeunes et internet, poux et exclusion, etc.). Nous avons également poursuivi notre travail relatif à l'enfermement des mineurs délinquants et la détention des familles en situation irrégulière.

Sur un plan financier, nous souhaitons relever que notre situation financière est restée stable. Notons que la CODE a connu une avancée positive sur un plan budgétaire depuis sa reconnaissance définitive en 2007 par l'Education permanente de la Communauté française. Chaque année, le subside alloué est revalorisé : en 2011, nous avons perçu 91% du montant avec un objectif, à terme, de 100%. Nous espérons que cette reconnaissance définitive de l'Education permanente pourra nous permettre de consolider de manière durable notre viabilité financière.

Notons que les démarches entourant la reconduction des subsides et les divers rapports d'activités et financiers puisent une énergie conséquente du travail de l'association.

En guise de conclusions, voici nos projets et actions pour l'année à venir :

- Suivi et promotion de notre Rapport alternatif et des Observations finales et recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ;
- Poursuite des objectifs définis par l'Education permanente de la Communauté française pour la période 2012-2017 ;
- Travail en réseau avec nos membres et toutes les associations ou institutions concernées par les droits de l'enfant et en particulier avec la Kinderrechtencoalitie Vlaanderen ;
- Participation active aux travaux des groupes de travail que nous alimentons et qui nourrissent nos réflexions et productions ;
- Information et sensibilisation aux principes de la Convention, notamment via les actualités et les dossiers « Droits de l'enfant » de notre site Internet, ainsi que par l'entremise de nos diverses analyses ;
- Organisation de la Fête des droits de l'enfant en novembre 2012, ainsi que de tables rondes visant à approfondir des thèmes de droit de l'enfant et à regrouper des intervenants du secteur ;
- Suivi des recherches réalisées sur la mendicité (2003), sur la sensibilisation des autorités publiques à la population Rom, sur une meilleure intégration des enfants Roms dans la scolarité (2004), sur la réforme de l'adoption (2005), sur le droit à connaître ses origines personnelles (2006), sur l'éducation aux droits de l'enfant (2007), sur l'évaluation des mesures prises par la Communauté française (2008), sur l'impact de la pauvreté sur la santé des enfants (2009), et sur la pauvreté des familles dans le prolongement de l'Année 2010 (2011) ;
- Mise à jour régulière de notre site Internet et création d'une lettre d'informations à destination du grand public et des professionnels du secteur ;
- Finalisation d'un règlement de travail ;
- Planification des activités de la CODE ;
- Formation du personnel ;
- Encadrement et formation d'un stagiaire juriste aux droits de l'enfant.

Nous vous remercions pour l'attention portée au présent rapport d'activités et sommes à votre disposition pour toute information utile.

**Le 29 mars 2012**

**Pour la CODE,  
Frédérique Van Houcke  
Valérie Provost  
Aurore Dachy**